Nations Unies

S/PV.6603



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6603e séance

Vendredi 26 août 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onowu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir

Lettre datée du 5 août 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/496)

11-48152 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Attentat contre le complexe de l'ONU à Abuja (Nigéria)

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande aux membres du Conseil de sécurité d'observer une minute de silence suite au tragique attentat commis contre le complexe de l'ONU à Abuja (Nigéria).

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir

Lettre datée du 5 août 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/496)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de la Croatie, de l'Éthiopie, des Fidji, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Japon, du Kirghizistan, de la Malaisie, du Maroc, du Népal, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, du Pérou, des Philippines, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, du Sénégal, de la Serbie, de la Slovénie, de Sri Lanka, de la Tunisie, de l'Ukraine et de l'Uruguay participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de délégation et Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Tete Antonio, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/496, qui contient une lettre datée du 5 août 2011 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement indien et l'Ambassadeur Puri de leur leadership et d'avoir pris initiative d'organiser le présent débat sur le maintien de la paix.

Je voudrais toutefois commencer en revenant sur les faits tout récents survenus ce matin. Comme les membres du Conseil le savent, la Maison des Nations Unies qui se trouve dans la capitale nigériane, Abuja, a été frappée par un attentat à la voiture piégée aux environs de 11 heures, heure locale, ce matin. Ces locaux abritent 26 organismes humanitaires et de développement du système des Nations Unies. J'ai rencontré notre personnel à Abuja lors d'une visite que j'ai effectuée là-bas, il y a tout juste deux mois.

Dans une déclaration à la presse, j'ai qualifié cet acte odieux d'attaque contre ceux qui consacrent leur vie à aider les autres. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cet attentat. Nous ne connaissons pas encore le nombre exact de victimes, mais il se pourrait qu'il soit considérable. Beaucoup de personnes sont mortes, et les blessés sont plus nombreux encore. Des équipes de recherche et de sauvetage nigérianes et internationales sont mobilisées pour évacuer les blessés vers les hôpitaux et fournir des soins d'urgence.

J'ai demandé à la Vice-Secrétaire générale, Mme Asha-Rose Migiro, de se rendre immédiatement au Nigéria, et je suis en train de mobiliser le système des Nations Unies pour répondre à l'urgence. La Vice-Secrétaire générale sera accompagnée du Chef de la sécurité des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint Gregory Starr, et elle s'entretiendra avec les autorités nigérianes dès son arrivée à Abuja.

En cette bien triste occasion, mes pensées les plus sincères vont aux victimes et à leurs familles. L'ONU déploiera tous les efforts possibles pour les aider pendant cette période difficile. Je voudrais que les choses soient claires : ces actes de terrorisme sont inacceptables. Ils ne nous empêcheront toutefois pas

d'accomplir notre travail indispensable auprès du peuple nigérian et à travers le monde. Cette attaque scandaleuse et choquante est la preuve que les locaux des Nations Unies sont de plus en plus considérés comme des cibles faciles par des éléments extrémistes aux quatre coins du monde.

Le maintien de la paix est l'un des rôles les plus visibles, les plus difficiles et les plus importants que joue l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi un rôle que seule l'ONU peut jouer à un niveau véritablement international. Le maintien de la paix est un outil essentiel pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales et apporter un appui pendant les périodes complexes marquant le passage du conflit à la stabilité. Il requiert une variété d'approches pour répondre aux divers besoins locaux et au large éventail des réalités politiques. Pour être couronnées de succès, les opérations de maintien de la paix doivent avoir un mandat clair et réalisable, bénéficier de l'appui politique de tous les membres du Conseil de sécurité et de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et prévisibles. Lorsque cela a été le cas, d'excellents résultats ont été obtenus, notamment au Libéria et au Timor-Leste, ou pour le référendum au Soudan. Là où nous avons été aux prises avec des difficultés, nous en avons également tiré des enseignements.

Depuis 2001, le nombre d'agents en uniforme a doublé, atteignant le chiffre record de plus de 101 000 au début de l'année dernière. Bien que le taux de croissance ait ralenti depuis 2010, ces opérations restent très complexes et nécessitent un personnel militaire et civil encore plus souple et à même de s'adapter. En effet, nous entrons peut-être dans une nouvelle phase, avec des situations différentes et aux multiples aspects dans lesquelles le maintien de la paix peut avoir un rôle à jouer. Le maintien de la paix doit évoluer pour répondre à des demandes spécifiques dans différents environnements et rassembler, avec souplesse et rapidité, les multiples capacités de façon cohérente et efficace.

Indépendamment de la responsabilité qui incombe aux gouvernements hôtes, les soldats du maintien de la paix sont de plus en plus souvent chargés d'assurer la protection des civils – par conséquent, les attentes liées à leur travail sont plus grandes, le travail qu'ils accomplissent fait l'objet d'une plus grande attention, et il devient de plus en plus nécessaire de consacrer des ressources suffisantes pour exécuter correctement de tels mandats. Tenant compte de ces changements, l'initiative Horizons nouveaux de 2009 a établi un programme d'action pour renforcer le maintien de la paix. Cela a permis de définir une vision commune et de mettre en place un partenariat plus solide en associant les ressources du Secrétariat, du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et l'ensemble des États Membres de notre Organisation. Malheureusement, certains aspects de ce partenariat subissent des pressions accrues. Le contexte financier actuel, les divergences de vues sur des tâches qui ont été confiées et, parfois, le retrait du consentement du Gouvernement hôte sont autant de facteurs qui ont créé des tensions dans nos relations.

Il est également difficile de mener une action collective lorsque des parties prenantes clefs – notamment celles qui définissent le mandat des missions, les fournisseurs de contingents et les principaux contributeurs financiers – forment des groupes séparés. Si ces groupes continuent de rester à l'écart l'un de l'autre alors même que les mandats sont de plus en plus exigeants, les tensions et les divisions sont alors inévitables et risquent d'avoir des effets négatifs sur nos opérations. Nous devons continuer d'améliorer le partenariat dans le domaine du maintien de la paix. Nous avons la responsabilité commune de nous assurer que nos soldats de la paix sont à même d'exécuter leurs tâches, et donc de faire en sorte de leur fournir l'appui et le matériel nécessaires.

L'une des voies à suivre est présentée dans le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté aujourd'hui. Le Conseil y demande au Secrétariat de s'assurer que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police sont contactés rapidement, en leur fournissant les informations adéquates, pour permettre au Conseil et au Secrétariat de mener des consultations efficaces. J'approuve cette approche et je compte travailler avec le Conseil pour l'appliquer.

Nous sommes également conscients du contexte contraignant dans lequel nous opérons, notamment à cause de la situation financière et économique mondiale. Nous comprenons qu'il a un impact sur les États Membres. Le Secrétariat continuera de rechercher des moyens de gagner en efficacité. La stratégie globale d'appui aux missions est un élément central de ce tableau. Cette stratégie vise à gérer au mieux les ressources que les États Membres ont confiées à l'ONU dans le cadre d'une approche globale. Il s'agit d'une réponse générale aux principaux problèmes logistiques et administratifs et cela doit permettre un

démarrage et un retrait des missions en temps utile, la fourniture d'un meilleur appui, enfin une transparence et une responsabilité accrues en ce qui concerne les ressources.

Le rôle considérable joué par les agents civils du maintien de la paix est également décisif. Près de 20 000 civils affectés aux opérations de maintien de la paix mènent actuellement des activités à l'appui de processus de paix, dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et le développement de la gouvernance locale, la surveillance des droits de l'homme, le désarmement, les opérations de déminage et la fourniture d'un appui complexe aux missions. La mise en œuvre des résultats de la récente évaluation des capacités civiles renforcera nos capacités dans ce domaine et nous comptons sur le soutien du Conseil pour y parvenir. Les premières activités de consolidation de la paix font également maintenant partie intégrante d'un grand nombre d'opérations de maintien de la paix et doivent être menées selon une approche intégrée.

Le partenariat est la pierre angulaire du maintien de la paix. Nous devons faire fond sur les relations qui existent aujourd'hui et surmonter d'éventuelles frictions qui pourraient entraver l'avancement de nos travaux. Par un plus grand engagement, un large dialogue et une compréhension commune de nos objectifs communs, nous pouvons respecter les buts inscrits dans la Charte et répondre aux attentes des populations qui comptent sur nous au moment où elles sont démunies de tout.

Pour terminer, je salue le sacrifice de milliers de nos collègues et amis qui ont perdu la vie en accomplissant leur devoir et je rends hommage à tous ceux qui travaillent aujourd'hui au maintien de la paix pour leur attachement à cette noble cause.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Onowu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public et élaboré cet excellent document de réflexion (S/2011/496, annexe) qui jette les bases de notre débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé détaillé.

Les opérations de maintien de la paix, concept assez récent dont il n'est pas fait mention dans la Charte, sont devenues l'activité phare de l'ONU. En tant que pays situé sur le continent qui compte le plus grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées actuellement, le Nigéria accorde une importance particulière à cette question. S'inspirant de nos expériences nationales, ma contribution ce matin sera axée sur la préparation de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous trois angles différents.

Le premier problème concerne le déséquilibre entre les ressources et les mandats. Pour répondre aux besoins des opérations modernes de maintien de la paix, l'ONU a mobilisé toutes ses ressources jusqu'à l'extrême limite et cela pèse sur l'efficacité du maintien de la paix. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que plusieurs opérations de maintien de la paix ne soient pas en mesure d'obtenir les résultats que l'on attend d'elles. Il faut établir un équilibre entre les attentes du Conseil et les ressources mises à disposition pour permettre aux opérations de maintien de la paix d'exécuter leurs mandats. Nos mandats doivent être non seulement clairs, mais également assortis de ressources suffisantes, qu'il s'agisse de ressources humaines ou de financement international. C'est pourquoi il faut évaluer correctement les besoins des missions et utiliser au mieux les ressources disponibles dans nos missions. Les États Membres doivent en outre s'engager fermement en faveur des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le deuxième problème a trait aux partenariats et au renforcement des capacités. Le caractère pluridimensionnel des nouvelles opérations de maintien de la paix appelle une plus grande coopération et coordination entre les acteurs du maintien de la paix, y compris les organisations régionales. Il est absolument essentiel de mieux faire correspondre les objectifs et critères de performance des différentes missions de maintien de la paix. Suivant la lettre et l'esprit de la résolution 1353 (2001), le partenariat suppose également que l'on s'informe du point de vue des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et mettre à profit leur expérience dans les délibérations relatives aux opérations de maintien de la paix et à la définition de leurs mandats. À cet égard, je tiens à rappeler le rôle stratégique joué par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Nous sommes fermement convaincus que le cadre d'échanges qu'offre le Groupe de travail peut

être mieux utilisé pour synchroniser les efforts des pays fournisseurs de contingents et du Conseil de sécurité.

S'agissant du renforcement des capacités, nous constatons que des progrès considérables ont été accomplis par plusieurs missions – notamment la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, entre autres – en vue de renforcer les capacités des pays hôtes dans différents domaines, y compris les capacités de la police et des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Toutefois, le véritable moyen de s'assurer que ces différentes opérations apportent un appui aux pays hôtes est d'évaluer dans quelle mesure les autorités du pays hôte sont capables de maintenir les efforts déployés au début par les opérations de maintien de la paix, après le départ de ces missions.

À la suite de l'indépendance du Soudan du Sud le 9 juillet, la MINUS s'est terminée avec succès, et le Conseil a mis en place deux nouvelles missions de maintien de la paix. Sur la base des enseignements tirés de missions comme la MONUSCO qui ont dû faire face à des conflits nationaux aux dimensions sous-régionales, nous croyons que les autorités des nouvelles missions, la MINUSS et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, devraient coopérer plus étroitement avec les pays hôtes pour prévenir et éliminer les menaces posées par les groupes armés et concentrer leurs efforts sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion. Une telle collaboration apporterait une contribution non négligeable à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de l'Abyei et du Soudan du Sud.

Troisièmement, je voudrais saisir la présente occasion pour rappeler que le maintien de la paix est devenu un instrument très précieux pour la préservation de la paix et la sécurité internationales. Comme il en va de tous les instruments dont nous disposons, l'intégrité des opérations de maintien de la paix doit être protégée et maintenue.

Nous devons veiller à ce que les principes relatifs à l'emploi de la force ne compromettent pas les objectifs de la mission. En effet, lorsque des forces sont déployées, le mandat opérationnel devrait s'adapter au contexte local et aux besoins sur le terrain. Il est tout aussi important d'insister sur le respect du principe de souveraineté nationale. Il ne faudrait envisager le déploiement d'une opération de maintien de la paix que si les parties précédemment en guerre ont accepté de déposer les armes et de faire appel à l'ONU pour faire appliquer un accord de paix. L'ONU doit maintenir une neutralité absolue dans les conflits.

Guidé par ces principes et pratiques, le Nigéria reste pleinement attaché au principe de la sécurité collective, tel que consacré par la Charte. Il continuera fidèlement à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En conclusion, nous souhaitons remercier les membres du Conseil, le Secrétaire général et la communauté internationale pour l'appui qu'ils nous ont exprimé à la suite de l'attentat à la bombe survenu aujourd'hui à Abuja.

M. Li Baodong Chine) (*parle en chinois*) : Le 26 août, le bâtiment de l'ONU à Abuja a été la cible d'une attaque très grave qui a fait de très nombreuses victimes. La Chine condamne énergiquement cet acte de terreur et exprime ses condoléances et sa sympathie aux familles des morts et des blessés, ainsi qu'au Gouvernement nigérian. La Chine continuera de lutter aux côtés de la communauté internationale contre toutes les formes de terrorisme.

Je suis très reconnaissant à l'Inde d'avoir pris l'initiative de tenir ce débat public aujourd'hui. Je salue également la déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Depuis leur lancement il y a plus de 60 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues l'un des principaux instruments de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies prennent de plus en plus d'ampleur, leurs mandats sont de plus en plus vastes et les défis auxquels elles sont confrontées de plus en plus grands. Je voudrais porter mon attention sur les points suivants.

Premièrement, il est impératif de continuer à adhérer aux trois principes de Dag Hammarskjöld relatifs au maintien de la paix. Ils forment le postulat et le fondement du bon déroulement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il faut donc les respecter. C'est sur cette base que la Chine approuve et appuie l'adoption d'une attitude prudente et responsable qui tienne compte des situations et de l'évolution et de l'amélioration nécessaires des pratiques et théories relatives au maintien de la paix.

Deuxièmement, il faut accorder une plus grande attention à la coordination intégrée du maintien et de la consolidation de la paix. Le maintien de la paix est une composante majeure des opérations de rétablissement de la paix, et il faut s'intéresser d'avantage à l'origine des conflits et intensifier les efforts visant à remédier à ces causes, notamment dans le domaine du développement économique et social. S'agissant du maintien de la paix, il est impératif de formuler et d'améliorer progressivement des stratégies de transition et de sortie et de les faire mieux concorder avec la consolidation de la paix.

Mon troisième point porte sue l'exécution effective du mandat dans l'optique de la protection des civils. L'exécution du mandat dans le cadre des opérations de maintien de la paix doit respecter plus rigoureusement les résolutions du Conseil de sécurité et le principe de neutralité en évitant de prendre parti pour l'une des parties ou de devenir partie au conflit. Et nous devrions veiller tout particulièrement à ne pas faire davantage de victimes civiles dans l'exécution du mandat. Nous devons aussi respecter la souveraineté des pays concernés et faire davantage pour améliorer le processus politique et la réconciliation nationale, et user au maximum de l'avantage politique de l'ONU.

Quatrièmement, nous devons renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que les pays en mesure de le faire augmenteront leurs contributions et fourniront les ressources et les garanties techniques nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Nous sommes favorables à l'amélioration de la conception stratégique des opérations de maintien de la paix, à une communication et une coordination accrues avec les pays concernés, à l'amélioration des mécanismes logistiques et à l'optimisation de l'allocation des ressources, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, notamment leur déploiement, leur planification et leur gestion.

Cinquièmement, il devrait y avoir une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité, d'une part, et les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, d'autre part. À toutes les phases de l'établissement et de la mise en œuvre d'opérations de maintien de la paix, le Conseil doit veiller à tenir des consultations périodiques avec les pays fournisseurs de contingents. Nous sommes favorables à des partenariats plus étroits entre le Conseil, d'une part, et les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, d'autre part. Nous espérons que le Secrétariat continuera de transmettre des informations pertinentes, opportunes et exactes aux pays qui fournissent des contingents. Nous appuyons également le rôle joué par l'ONU pour améliorer les partenariats avec les pays concernés et avec les organisations régionales, en vue notamment d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, ainsi que de renforcer ses capacités.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais, brièvement, exprimer l'indignation de mon pays et sa condamnation sans équivoque des incidents violents insensés et odieux qui se sont produits ce matin à Abuja contre des civils innocents et le personnel et les locaux des Nations Unies. Je tiens également à présenter nos sincères condoléances et à dire notre solidarité aux parents des victimes, au Gouvernement nigérian et, par votre entremise, Monsieur le Secrétaire général, à l'ensemble du système des Nations Unies.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat à point nommé. Il sied parfaitement d'examiner cette question sous la présidence de l'Inde, un des pays qui a fourni le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui mérite toute notre reconnaissance. Je remercie également le Secrétaire général pour son importante intervention, ainsi que pour la haute priorité et l'engagement continu qu'il accorde au maintien de la paix.

Le maintien de la paix est l'activité phare de l'ONU, son rôle le plus visible. En ce moment même, 100 000 femmes et hommes, personnel militaire ou de police, servent dans 17 missions de l'ONU, du Timor-Leste à la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud à Haïti. Ils mettent en œuvre les résolutions que nous avons adoptées dans cette salle, transformant nos paroles en actes et nos objectifs en réalités. Nombre de ces femmes et de ces hommes ont donné leur vie à l'ONU. Ils méritent donc tout notre respect et notre humble hommage.

Le Portugal a toujours assumé sa part des efforts conjoints de maintien de la paix. Plus de 20 000 de ses soldats et 3 000 de ses policiers – hommes et femmes – ont servi dans des opérations de maintien de la paix. Nous participons actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste et au Liban, ainsi qu'à plusieurs autres opérations de l'Union européenne et de l'OTAN.

Lorsque nous examinons la question du maintien de la paix, nous ne devons pas oublier trois de ses principes de base.

Premièrement, le consentement des parties est indispensable à la durabilité de la mission, ce qui implique, d'une part, une compréhension commune des objectifs et un dialogue continu et une coopération constructive entre les autorités nationales et la mission. D'autre part, ce consentement englobe la responsabilité des autorités nationales de collaborer avec la mission des Nations Unies afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat dans les conditions appropriées.

Le deuxième principe est l'impartialité. Comme le disait Sergio Vieira de Mello, « À l'ONU, nous ne pouvons pas abandonner notre impartialité. C'est peut-être là notre meilleur atout ».

Le troisième principe a trait au non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat. À cet égard, nous voyons avec satisfaction que la défense des mandats devient de plus en plus efficace, ou solide. Quel que soit le mot préféré, c'est le résultat final qui compte.

Passant des principes à la pratique, et gardant à l'esprit que ce Conseil, en tant que conseil d'administration de la paix et de la stabilité internationales, endosse une responsabilité que l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies nous a légitimement conférée, je voudrais aborder brièvement sept points que nous jugeons essentiels au succès du maintien de la paix par les Nations Unies.

Premièrement, nous devons poursuivre nos efforts en vue de fournir aux opérations de maintien de la paix des mandats clairs, crédibles et réalisables. Ensuite, ces mandats doivent être exécutés avec précision, efficacité et intégralement.

Deuxièmement, nous devons fournir aux opérations de maintien de la paix les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis par le Conseil. Les capacités sur le terrain doivent être à la mesure des tâches mandatées; sinon, la crédibilité des Nations Unies sera ruinée. À cet égard, nous appelons les membres du Conseil qui possèdent plus de ressources à contribuer en conséquence, qu'il s'agisse d'effectifs ou d'équipement, par exemple d'hélicoptères.

Troisièmement, la conjonction d'objectifs de maintien de la paix grandissants et de plus en plus étendus, d'une part, et de ressources limitées, d'autre part, oblige à gérer et utiliser ces ressources avec efficience et efficacité. Nous savons gré au Secrétariat de ses efforts à cet égard et nous l'encourageons à continuer d'améliorer sa performance en matière de gestion.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit aussi continuer à promouvoir l'interaction avec les parties intéressées au maintien de la paix. À cet égard, nous soulignons le rôle unique des pays fournissant des contingents et des pays fournissant du personnel de police, qui traduisent nos paroles en actes en posant des bottes sur le terrain. Nous sommes donc déterminés à approfondir davantage la relation triangulaire entre les pays qui fournissent des contingents ou des forces de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat dans le processus de prise de décisions et tout au long de l'exécution des mandats.

Cinquièmement, gardant à l'esprit la présence des Nations Unies dans des zones aussi diverses que les Grands Lacs, le Soudan et le Soudan du Sud, nous insistons sur la valeur de la coopération entre les missions avec l'intention de maximiser les synergies potentielles et les avantages dérivant d'une perspective stratégique au niveau régional. En outre, les missions doivent améliorer leur aptitude à coordonner les capacités des différents acteurs sur le terrain, à savoir les organisations régionales et sous-régionales, les organismes de développement et les organisations non gouvernementales.

Sixièmement, le rôle des organisations internationales dans la paix et la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, prend une importance croissante. À cet égard, nous soulignons les efforts actuellement faits par l'Union africaine, l'OTAN et l'Union européenne, ainsi que ceux de la Communauté des pays lusophones, qui prend une part de plus en plus active à la promotion de la démocratie, de la stabilité politique et du développement économique, à savoir en Guinée-Bissau et au Timor-Leste.

Septièmement, les agents du maintien de la paix sont toujours davantage des agents précoces de la consolidation de la paix. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent être conduits dans le cadre d'une approche globale, non plus comme des activités successives mais plutôt comme des efforts intégrés, où se jouent des synergies manifestes. Les activités de consolidation de la paix – par exemple,

désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur sécuritaire et relance de l'économie – doivent être prises en considération dès la genèse d'une opération de maintien de la paix et exécutées aussitôt que la situation sur le terrain le permet et tout au long du cycle d'une mission. De plus, une mission doit aussi préparer le terrain à une transition sans à-coups vers l'assistance au développement à long terme, avec l'objectif d'une stratégie de sortie réussie pour les acteurs internationaux et d'une paix et stabilité maintenues sans aide externe.

La protection des civils est l'exemple type de la responsabilité partagée qui lie entre eux tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui siègent à ce Conseil. Les opérations de maintien de la paix ont un rôle essentiel à jouer s'agissant de protéger les civils en danger quand les gouvernements n'ont pas les moyens ou la volonté d'assumer leur responsabilité. Il appartient au Conseil de garantir qu'elles continueront à le jouer. Les droits fondamentaux et, en dernière analyse, la vie même des populations menacées en dépendent.

À notre époque, il est inacceptable de ne pas réussir à protéger les civils, et la crédibilité des Nations Unies serait gravement atteinte en cas d'échec. Nous devons donc continuer à nous efforcer d'appliquer pleinement la résolution 1894 (2009). En outre, nous applaudissons à la contribution du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à la définition d'une approche opérationnelle cohérente de la protection des civils dans les opérations des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, les missions ont reçu pour mandat, avec un succès notable, de favoriser la participation des femmes aux processus électoraux et post-conflictuels, de prévenir la violence sexuelle et d'accroître la présence du personnel féminin de maintien de la paix formé à traiter des problèmes d'égalité des sexes. Le DOMP a fait d'immenses progrès dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix, mais il nous faut intensifier nos efforts dans certains domaines.

Comme l'a déclaré Graça Machel dans son rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants, « La protection de l'enfance doit être l'un des principaux éléments des politiques humanitaires et des politiques d'instauration et de maintien de la paix des Nations Unies » (A/51/306, par. 281). Nous applaudissons au fait qu'actuellement sept missions de maintien de la paix ont des conseillers en matière de besoins des enfants.

Les opérations de maintien de la paix sont un élément crucial dans la promotion de la paix, visant à créer un environnement sécuritaire favorable à des processus politiques inclusifs grâce auxquels les conflits peuvent trouver une solution durable. Dans notre recherche d'une paix durable, le Conseil peut aussi mettre davantage l'accent sur la diplomatie préventive et, par là, prêter attention aux nouveaux défis lancés à la sécurité humaine.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'associe au deuil qui touche la communauté internationale et la famille des Nations Unies à la suite de l'attaque tragique survenue au Nigéria ce matin. En même temps que nous condamnons cette attaque et tous les actes de terrorisme, nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Je tiens à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa présence et de sa communication ce matin. Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser un débat sur les opérations de maintien de la paix, cela sur la base d'un document (S/2011/496, annexe) de beaucoup d'intérêt et d'importance.

Nous sommes en accord avec l'opinion exprimée dans ce document que, si la notion de maintien de la paix n'apparaît pas explicitement dans la Charte des Nations Unies, elle est devenue l'un des principaux outils de l'Organisation. Nous convenons en outre que, malgré les insuffisances encore attestées, les opérations de maintien de la paix représentent peut-être la manifestation la plus tangible des efforts collectifs des États Membres pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Colombie suit de près les débats sur la restructuration et l'élargissement des opérations de maintien de la paix. Convaincus de la nécessité de promouvoir la coexistence pacifique, nous offrons toujours une participation constructive aux tâches que l'Organisation entreprend dans ce domaine, particulièrement aux opérations de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix telles que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Force multinationale au Sinaï et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Pour la Colombie, il faut observer les principes fondamentaux du maintien de la paix – comme l'assentiment des parties, l'impartialité, et le recours à la force seulement en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Nous croyons opportun de réaffirmer la validité de ces principes et d'insister sur le fait qu'il faut les prendre en compte quand on analyse les différentes options possibles s'agissant de répondre aux défis lancés par le monde réel.

Nous sommes encouragés par les initiatives qui visent à améliorer les relations entre le Conseil de sécurité – organe qui planifie et adopte les mandats des opérations de maintien de la paix – et ceux qui doivent mettre en œuvre ces mandats, surtout les pays fournissant des contingents. Nous partageons l'opinion que lors de l'établissement des mandats des opérations de maintien de la paix il faut tenir compte du contexte politique et fixer des objectifs clairs et réalistes qui soient en harmonie avec les ressources disponibles. À cet égard, les contributions de l'ensemble des États Membres représentés à l'Assemblée générale, en particulier celles du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Cinquième Commission, ont un rôle capital dans la recherche d'une efficacité et d'une transparence accrues des tâches assignées aux opérations de maintien de la paix.

Je crois important de mettre en relief trois éléments clefs pour assurer le fonctionnement efficace et efficient des opérations de maintien de la paix. Premièrement, il faut collaborer sur les objectifs, en se focalisant sur les aspects politiques et de planification des opérations de maintien de la paix. Deuxièmement, il faut collaborer dans l'action, en se concentrant sur les aspects opérationnels sur le terrain. Troisièmement, il faut collaborer pour l'avenir, en axant les efforts sur le développement des capacités durables pour faire face aux défis futurs.

Un des éléments fondamentaux pour concrétiser cette collaboration est la mise en place d'un dialogue en temps voulu, avant l'approbation ou le renouvellement d'un mandat. Je voudrais mettre l'accent, à cet égard, sur la pratique établie par le Conseil de sécurité consistant à convoquer des réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant le renouvellement du mandat de la mission qui les concerne. Nous demande que cette procédure se poursuive sur une base régulière.

Il importe de trouver un équilibre entre l'importance et le champ d'action des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et nous pensons qu'il convient de procéder à un examen, et le cas échéant à un recadrage, de la nature et des objectifs de ces missions. De même, il faut se montrer plus audacieux dans le déploiement des contingents et des composantes civiles, ces dernières méritant une attention particulière car la dynamique des conflits a considérablement évolué en raison de facteurs tels la criminalité organisée, les déplacements massifs, les violations des droits de l'homme et autres. Il est bien connu que les missions de maintien de la paix ne peuvent plus se limiter seulement au déploiement d'effectifs militaires ou de police, mais doivent avoir un plan stratégique qui inclut les propres capacités nationales des pays touchés ou hôtes et s'accompagnent de programmes de développement social, politique et visant l'autosuffisance, le tout obéissant aux principes de respect et de protection de la population civile, la plus vulnérable, de souveraineté et d'autodétermination des peuples, tels que consacrés par la Charte.

Enfin, je voudrais souligner la bonne volonté constante et l'ouverture au dialogue qui ont toujours caractérisé les contacts que ma délégation entretient avec les fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix, en vue de coordonner les diverses contributions apportées par mon pays concernant Haïti, tant de manière bilatérale que par l'intermédiaire de la Mission pour la stabilisation de la paix en Haïti. La Colombie réaffirme qu'elle est prête à prendre part à l'évolution du cadre institutionnel du maintien de la paix et à continuer de contribuer aux opérations de maintien de la paix dans la mesure où sa situation intérieure le lui permet. Elle entend également participer activement aux discussions relatives à la restructuration et au renforcement des capacités des Nations Unies sur le terrain.

M. Messone (Gabon) : Le Gabon se joint aux messages de condamnation suite à l'attentat qui s'est produit à Abuja (Nigéria). Nous voudrions nous aussi exprimer toutes nos condoléances aux familles des victimes et à toute la famille des Nations Unies. Nous soutenons l'action que le Secrétaire général mène déjà depuis cet incident et nous voulons exprimer notre solidarité au Nigéria.

Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux différents intervenants qui m'ont précédé pour vous féliciter de l'initiative de l'organisation du présent débat et me réjouir de ce que cette initiative vienne de l'Inde, qui est à ce jour l'un des plus grands

contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons ce signe qui montre encore une fois l'engagement de votre pays au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je salue également la présence du Secrétaire général et le remercie de la riche contribution qu'il vient de nous faire sur cette question.

Les opérations de maintien de la paix sont au cœur de l'action de l'ONU pour le rétablissement de la paix et la reconstruction post-conflit. L'apparition d'autres défis à la paix, tels que la violence contre les civils, ont conféré aux opérations de maintien de la paix une importance de plus en plus croissante. Ces tâches commandent que les missions soient dotées de moyens plus conséquents, à la hauteur des défis et des attentes.

Mon intervention portera sur deux aspects : la question des mandats des opérations de maintien de la paix et les rapports entre les différents acteurs qui concourent à leur réussite, notamment le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Au cours des dernières années, l'ONU a sensiblement amélioré la conception et la conduite des missions. Cette évolution résulte pour l'essentiel de ce que l'ONU a pris en compte la nécessité d'une définition de mandats clairs, crédibles et réalisables, susceptibles de garantir le succès.

Aussi ma délégation se réjouit de voir beaucoup plus souvent intégrées aux opérations de maintien de la paix, de nouvelles approches pluridisciplinaires, déjà prônées par le Secrétaire Général dans son rapport de 2008, notamment la protection des civils; le renforcement de l'état de droit; l'application des mécanismes de prévention et de résurgence des conflits; le soutien aux processus électoraux ou la mise en œuvre de programmes de consolidation de la paix et de reconstruction, comme cela a été le cas pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et désormais la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour ne citer que celles-là.

Tout cela répondait à la nécessité pour le Conseil de sécurité de confier aux missions de maintien de la paix des mandats axés sur des objectifs et des résultats escomptés et bien sûr accompagnés des ressources nécessaires pour la réalisation de toutes les tâches confiées. Il reste toutefois certaines insuffisances et des manquements auxquels notre Conseil doit apporter des réponses. Des missions comme celles de la MONUSCO, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ou encore la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) accusent encore d'importants déficits, notamment en termes de capacités humaines et logistiques, que ce soit du point de vue des moyens aériens, des moyens financiers ou des moyens matériels. La rencontre du mois dernier entre le Conseil et les commandants de Force sur le terrain (voir S/PV.6592) aura été suffisamment édifiante à ce sujet. Ma délégation encourage donc la communauté internationale à affecter aux différentes missions des ressources financières et matérielles conséquentes, en adéquation avec les réalités et l'action sur le terrain.

Comme d'autres l'ont souligné, nous demeurons convaincus qu'un bon mandat doit prendre en compte les causes du conflit, et son exécution doit être sous-tendue par une planification rigoureuse des différentes phases et séquences du processus, ainsi qu'une détermination des critères définissant le moment adéquat pour décider de la fin d'une opération. Cela évite à l'ONU un enlisement synonyme d'occupation, mais aussi une déperdition des moyens susceptibles d'être d'une grande utilité dans d'autres secteurs

S'agissant des relations entre les différents acteurs qui concourent aux opérations de maintien de la paix, ma délégation constate avec satisfaction qu'au fil des années, le Conseil s'efforce d'améliorer les échanges et le dialogue avec les différents partenaires des opérations de maintien de la paix. Ma délégation se félicite par exemple des consultations régulières entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents, y compris ceux qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Il en est de même des consultations constantes que le Président du Conseil tient avec le Président de l'Assemblée générale et les États non membres du Conseil sur les questions ayant un impact sur la paix et la sécurité internationales.

Pour une meilleure efficacité du maintien de la paix, il importe de poursuivre et de renforcer les consultations entre le Conseil et les pays contributeurs. Cet échange régulier permet au Conseil d'avoir une meilleure compréhension des situations sur le terrain et de mieux décider. C'est dans ce sens que nous nous félicitons de la séance tenue le 27 juillet dernier entre le Conseil et les commandants de Force. Les exposés que nous avons entendus ce jour-là reflétaient à n'en point douter, la réalité quotidienne de l'ensemble des missions et leurs difficultés sur le terrain, bien sûr.

C'est également dans ce cadre que nous soutenons la recommandation contenue dans la déclaration présidentielle que nous adopterons aujourd'hui, et selon laquelle le Conseil demande au Secrétariat de fournir aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, toutes les informations et documents nécessaires autour du 15 de chaque mois précédent la réunion.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales étant au cœur du dispositif politique, stratégique et idéologique de l'ONU, il importe de continuer à travailler avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment sur les causes profondes des conflits mais aussi sur les stratégies en vue de leur règlement. Dans cette perspective, le Gabon voudrait exhorter une fois de plus l'ONU à continuer de soutenir l'Union Africaine, notamment en renforçant ses capacités et en appuyant ses missions de paix sur le terrain. Dans le cas de la Mission déployée en Somalie, l'affaiblissement actuel d'Al-Shabaab doit nous amener à renforcer les capacités de l'AMISOM afin de gagner du terrain, et d'écarter significativement la menace que constitue ce groupe armé.

Pour terminer, tout en saluant les énormes progrès réalisés dans le domaine du maintien de la paix, le Gabon estime qu'un effort supplémentaire doit être accompli en matière de prévention des conflits. Nous l'avons affirmé, et nous le redisons aujourd'hui : une culture de prévention aura l'avantage d'épargner d'énormes ressources et de les orienter vers le développement économique et social. La prévention doit donc devenir notre priorité dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais exprimer notre soutien au projet de déclaration présidentielle présenté par votre délégation.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je me joins à mes collègues pour exprimer notre horreur et notre indignation face à l'attaque perpétrée contre l'ONU à Abuja aujourd'hui. Je transmets les condoléances du Gouvernement britannique au Secrétaire général et à la délégation nigériane, et par leur entremise à toutes les victimes, à l'ensemble de la famille des Nations Unies ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigérians. Le Ministre britannique des affaires étrangères, William Hague, a publié une déclaration dans laquelle il condamne avec la plus grande fermeté cet acte brutal. Comme il le rappelle dans cette déclaration, partout dans le monde l'ONU œuvre pour la paix, la sécurité et la coopération internationales, et une attaque contre l'ONU est une attaque contre ces principes. Le Royaume-Uni est prêt à fournir toute l'assistance possible à l'ONU et aux autorités nigérianes pour que les auteurs de cet attentat soient traduits en justice.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion de dresser le bilan des progrès récents accomplis en matière de maintien de la paix par l'ONU, et d'examiner la variété des défis auxquels nous sommes confrontés actuellement. Le Royaume-Uni estime que la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui fournira de nouveaux moyens pertinents de resserrer les relations entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat et le Conseil de sécurité au moment de l'examen des mandats de maintien de la paix.

Le maintien de la paix par les Nations Unies constitue un partenariat mondial complexe et sans équivalent. Les soldats de la paix des Nations Unies aident les pays fragiles qui sortent d'un conflit à trouver une nouvelle stabilité. Ils sont un atout rare. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les soldats de la paix des Nations Unies soient déployés pour un effet maximal dans les endroits où ils sont les plus nécessaires.

Je me félicite de pouvoir entendre aujourd'hui les vues des autres acteurs de ce partenariat quant à la manière dont nous pouvons renforcer notre action collective. Je limiterai mon intervention à trois brèves observations sur la façon dont le Conseil de sécurité peut améliorer son rôle d'appui au maintien de la paix. Je crains qu'elles ne soient pas vraiment nouvelles, mais il n'est pas inutile de les rappeler.

Tout d'abord, le Conseil doit comprendre les problèmes opérationnels qui font obstacle à la réussite de nos opérations de maintien de la paix. Cela suppose une plus grande participation des acteurs présents sur le terrain – les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police – au moment de l'examen des missions de maintien de la paix et de leurs mandats. Cela suppose également de savoir dans quels domaines les ressources manquent, mais aussi comment cette insuffisance de ressources affecte la capacité d'une opération de maintien de la paix de s'acquitter de son mandat.

Deuxièmement, nous devons être pleinement informés des progrès accomplis sur le terrain par tous les acteurs du maintien de la paix afin de confier un

rôle de complément aux soldats de la paix. Nous savons que les conflits actuels exigent d'eux un éventail d'interventions complexes. On leur demande souvent de protéger les populations civiles, de surveiller et de défendre les droits de l'homme, d'œuvrer à la mise en place de forces de police et d'institutions judiciaires entièrement nouvelles pour appuyer les autorités nationales, et de soutenir les processus électoraux.

Le Conseil doit comprendre comment confier aux soldats de la paix un rôle approprié dans le cadre d'un effort à long terme en vue d'instaurer une paix durable. Cela nécessite une coordination avec un large éventail de partenaires possédant des compétences spécialisées au sein des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales et sous-régionales. Dans un environnement aussi complexe, pour pouvoir formuler des mandats clairs, réalistes et réalisables – un refrain éculé –, le Conseil doit être informé des progrès enregistrés sur le terrain par tous ces acteurs.

Mon troisième point est que nous devons veiller à ce que le Conseil dispose du savoir-faire militaire approprié. Le Royaume-Uni est favorable à cette nouvelle pratique consistant à inviter les chefs de composante militaire à s'adresser au Conseil. Et comme le suggère la déclaration présidentielle, nous espérons procéder à l'avenir à des consultations similaires avec les chefs des forces de police.

Le Comité d'état-major a démontré, de par les discussions qui ont eu lieu en novembre de l'année dernière sur le projet de concept des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie, et depuis sur d'autres questions, qu'il avait un rôle important à jouer. Mais nous ne devons pas nous laisser entraîner par le processus. Tous les membres du Conseil peuvent fournir des conseils militaires au Comité d'état-major, sans recourir à une reformulation de la Charte, et ce, en utilisant au mieux le mécanisme informel. Nous n'avons pas besoin de nouveaux débats sur les processus; il nous suffit d'agir.

Outre le débat d'aujourd'hui, un certain nombre d'autres initiatives déjà en place nous permettent de pouvoir avancer. Le Royaume-Uni salue les efforts constants déployés par le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, présidé par le Nigéria, et souligne la nécessité que les travaux de ce Groupe et d'autres acteurs clefs – notamment la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix – se complètent concernant ce programme commun.

Au cours des huit derniers mois, nous avons à nouveau vu le rôle crucial que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les soldats de la paix des Nations Unies servent avec dévouement et courage pour mettre en place un environnement plus sûr et plus stable dans des régions du monde qui se trouvent en période de conflit ou qui en sortent. Nous leur en sommes reconnaissants.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner les actes terroristes criminels perpétrés aujourd'hui à Abuja, que nous condamnons fermement et sans réserve. Nous exprimons nos sincères condoléances à la délégation nigériane, et par son entremise au Gouvernement nigérian et aux familles des victimes, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat de l'ONU suite à ce crime.

Nous remercions la délégation indienne d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance importante et qui tombe à point nommé sur les opérations de maintien de la paix. La Fédération de Russie attache une grande importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle considère comme un instrument important pour garantir la paix et la sécurité internationales – d'où notre volonté et notre désir de participer activement à ces efforts. Les Casques bleus russes participent aux opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient, dans diverses régions d'Afrique et en Haïti.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont plus nécessaires que jamais. Récemment, le Conseil a décidé de déployer une nouvelle opération de maintien de la paix dans la région de l'Abyei, au Soudan. Il y a eu une importante réorganisation de la présence des Casques bleus dans la jeune République du Soudan du Sud.

Les deux tiers du nombre total de soldats de la paix sont en uniforme et jouent un rôle de premier plan pour relever des défis complexes, notamment appuyer les efforts des gouvernements nationaux en vue de stabiliser une situation et de renforcer la paix; assurer la protection des civils et surveiller le respect des accords de cessez-le-feu.

Les efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies continuent d'évoluer tant du point de vue conceptuel qu'opérationnel, ce qui permet de gérer rapidement les problèmes émergents et de réagir efficacement face aux nouvelles réalités politiques. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'opérations de maintien complexes, l'Organisation a connu ces dernières années une demande sans cesse croissante en termes de ressources, et elle s'est par conséquent heurtée à un nombre de problèmes sans précédent. Il est clair que, pour résoudre ces problèmes, l'intérêt et la participation des États membres sont requis.

Les situations récentes rencontrées par les Casques bleus ont une fois encore confirmé la valeur des principes fondamentaux du maintien de la paix. Les soldats de la paix doivent respecter strictement leurs mandats et rester neutres et ne doivent pas se retrouver au cœur de conflits politiques ni fournir un appui à l'une ou l'autre des parties au conflit, car cela pourrait compromettre la réputation de l'Organisation internationale.

Les mesures prises au sein des opérations de maintien de la paix n'ont jusqu'à présent pas permis de garantir qu'elles disposent effectivement du niveau de savoir-faire militaire nécessaire. Une fois encore, nous réitérons notre proposition d'intensifier les travaux du Comité d'état-major.

La tâche consistant à améliorer le maintien de la paix des Nations Unies appelle un recours plus efficace aux ressources des organisations régionales. Bien entendu, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, réalisables et adaptés à la situation, mais le manque de ressources financières et matérielles requiert une utilisation optimale des capacités existantes.

Dans les mandats des opérations de maintien de la paix en cours, il est important de définir clairement les fonctions de maintien de la paix et d'appui à la consolidation de la paix après un conflit. Les soldats de la paix doivent se voir confier uniquement les premières tâches de consolidation de la paix. Les processus soutenant le développement socioéconomique doivent être menés de manière plus active par les organismes spécialisés des Nations Unies et les organisations régionales.

Nous sommes d'accord avec le fait que le Conseil doit dialoguer régulièrement avec les pays fournisseurs de contingents sur tous les aspects des activités des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de planification et de définition du mandat. Les échanges avec les pays fournisseurs de contingents permettront au Conseil de fixer des objectifs clairs et plus réalistes en matière de maintien de la paix, de suivre de près leur réalisation et de faire en sorte qu'ils ne puissent pas faire l'objet de larges interprétations.

Nous espérons que la séance d'aujourd'hui confirmera notre intérêt commun à continuer d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui doivent respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et garder constamment à l'esprit le fait que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la garantie politique que les opérations seront menées à bien.

Nous tenons à remercier une nouvelle fois l'Inde d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement.

M. Briens (France) : À mon tour, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour condamner dans les termes les plus fermes l'attentat odieux qui vient de frapper les Nations unies à Abuja. Nous exprimons notre compassion et notre solidarité aux victimes et à leurs familles, au Gouvernement du Nigéria et, par l'entremise du Secrétaire général, à tout le personnel des Nations Unies qui prouve chaque jour son dévouement au service de la paix.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette séance sur un des sujets les plus importants, l'un des piliers de l'action des Nations unies : le maintien de la paix. La France s'associe par avance à l'intervention que prononcera l'Union européenne.

Les opérations de maintien de la paix sont devenues l'une des principales vitrines de l'action des Nations Unies. On a assisté ces dernières années à une augmentation considérable des moyens engagés sur le terrain et des objectifs à atteindre. La complexité et la diversité croissantes des missions nécessitent une meilleure coopération entre les organisations régionales et une synergie renforcée entre les acteurs du maintien de la paix et les acteurs de la consolidation de la paix.

Je voudrais rappeler l'engagement profond de la France au service du renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies. La France

participe à sept des 16 opérations de maintien de la paix des Nations unies avec plus de 1 500 hommes et femmes. Outre cette contribution directe, la France contribue également à hauteur d'environ 6 600 hommes et femmes dans des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN ou à titre national. La France est ainsi présente au large des côtes de la Somalie, au Kosovo, en Afghanistan ou encore en Côte d'Ivoire.

Mais surtout, la France soutient la participation des États d'Afrique aux opérations de maintien de la paix au travers du programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Dans cette perspective de formation et de soutien aux contingents africains, la France a créé des écoles nationales à vocation régionale pour dispenser des savoir-faire techniques et opérationnels adaptés aux besoins des cadres des armées africaines. Ces écoles fournissent un enseignement de qualité égale à celui dispensé en France, tout en l'adaptant aux réalités et aux moyens locaux. Depuis 1997, plus de 14 000 stagiaires africains et européens ont été formés dans les 16 écoles que nous soutenons.

Depuis l'initiative franco-britannique de 2009, nous continuons de plaider pour le renforcement de l'expertise militaire, l'amélioration de la coopération du Conseil de sécurité avec les pays contributeurs de troupes et de police ainsi que pour une meilleure maîtrise du coût des opérations de maintien de la paix.

Alors que de nombreuses recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), publié il y a plus de 10 ans, restent valables, j'aimerais revenir sur trois éléments qui nous paraissent aujourd'hui primordiaux dans l'amélioration du maintien de la paix : la protection des civils, la coopération entre les missions, et la mise en place de stratégies de transition entre maintien et consolidation de la paix.

Premièrement, la protection des civils est l'un des objectifs principaux du mandat des opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix doivent être formés en conséquence et se montrer irréprochables sur le terrain. Les soldats de la paix ont pour mission de mettre en place un environnement sécurisé qui favorise la reprise des processus politiques. Cela nécessite la mise en œuvre de programmes de démobilisation, désarmement et réintégration, y compris en faveur des enfants affectés par le conflit, la mise en place de programmes de réforme des secteurs de la sécurité et de consolidation de l'état de droit.

Les femmes sont l'un des principaux leviers de transformation d'une société. Il est primordial de renforcer leur participation aux prises de décisions. L'intégration de femmes dans la police et dans l'armée permet d'améliorer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et de promouvoir les droits de l'homme au sein de ces institutions. Les conseillers pour la protection de l'enfance et les conseillers pour la protection des femmes sont amenés à jouer un rôle de plus en plus grand dans les missions.

Deuxièmement, la coopération entre les missions : lorsque des événements imprévus risquent de déstabiliser un pays et de le faire retomber dans le cycle de la violence, la coopération entre les missions est une réponse adaptée et performante afin de renforcer ponctuellement, en hommes et en matériel, les missions qui en ont besoin. On l'a vu en Côte d'Ivoire, où la coopération entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria a joué un rôle décisif. Le renfort en hélicoptères a permis de neutraliser les armes lourdes et permet aujourd'hui de surveiller les trafics et les mouvements de mercenaires à la frontière avec le Libéria.

De même, la coopération entre les missions et les bureaux de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les organisations régionales, doit permettre de rendre plus efficace la lutte contre les menaces transversales telles que l'Armée de résistance du Seigneur en Afrique, la piraterie ou les trafics susceptibles de déstabiliser des régions entières.

Enfin, la coopération et le partage de moyens entre des missions voisines doit permettre de réaliser des économies d'échelle afin de répondre aux exigences de bonne gestion et aux contraintes budgétaires.

Au-delà de la nécessité première de protéger les civils, il y a aussi celle d'élaborer des stratégies de sortie de crise qui garantissent un retour durable à la paix, s'agissant en particulier du relèvement économique, social et politique de sociétés souvent déstructurées par les conflits. Nous comptons sur la Commission de consolidation de la paix pour apporter une meilleure cohérence de l'action de la communauté internationale dans les phases de sortie de conflit.

L'enjeu de la consolidation de la paix doit être pris en compte dès les premières étapes de la gestion d'une crise, pour anticiper sur les conditions et les mécanismes de sortie de crise. Il convient donc de prendre en compte, le plus tôt possible, les nouvelles menaces telles que les trafics de drogue et d'êtres humains, le crime organisé et la corruption, qui ont un fort potentiel de déstabilisation dans les pays fragiles.

Pour conclure, nous voudrions rappeler que le succès d'une mission de maintien de la paix est le résultat d'efforts partagés par les pays membres du Conseil, les pays contributeurs financiers, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs et de police et le Secrétariat de l'ONU. Mais ces efforts ne seraient rien sans un engagement solide du pays hôte.

Enfin, la France rend hommage à l'engagement des Casques bleus de toutes les nationalités qui payent parfois de leur vie leur dévouement au service de la paix.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me joins au Secrétaire général et à mes collègues pour condamner dans les termes les plus fermes les attaques terroristes menées aujourd'hui à Abuja et exprimer notre plus profonde sympathie et nos sincères condoléances aux victimes, à leurs familles, au peuple et au Gouvernement nigérians ainsi qu'au système des Nations Unies et à tous ses membres.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat important et je remercie également le Secrétaire général pour ses remarques liminaires importantes.

Le Liban s'associe à la déclaration que fera le Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies requiert un partenariat et des consultations régulières entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police – des notions au cœur de la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui et que le Liban appuie pleinement. Nous encourageons une plus grande participation des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à toutes les étapes de la planification et du déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix n'est pas une fin en soi. Il fait plutôt partie d'une solution. L'objectif reste de parvenir à un règlement général des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. Dans notre région, la fin de l'occupation israélienne en Palestine, en Syrie et au Liban, cause profonde du conflit, est une condition préalable à un règlement global et à une transition réussie des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient.

Le maintien de la paix ne constitue pas une solution de rechange à un processus politique inclusif. Il assure au contraire un espace aux processus à même de garantir la protection des civils et l'instauration d'une paix durable. Le respect de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix et des positions des Nations Unies est non seulement d'une importance critique pour l'exécution des mandats, mais constitue également une mesure de la primauté du droit international et du respect des résolutions du Conseil de sécurité.

Pour le Liban, le pilier central du succès d'une opération de maintien de la paix tient aux éléments suivants : premièrement, l'élaboration de mandats clairs et réalisables accompagnés des ressources nécessaires et d'un appui logistique opportun; deuxièmement, le respect des principes généraux du maintien de la paix; troisièmement, un lien solide entre maintien et consolidation de la paix – les interactions entre sécurité et développement sont plus manifestes qu'elles ne l'ont jamais été; et quatrièmement, le renforcement du rôle des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Le maintien de la paix reste la méthode la plus économique d'éviter un conflit, et l'objectif est d'améliorer cette méthode, de l'adapter aux réalités nouvelles et complexes des diverses composantes militaires, de police, civiles et humanitaires de missions et de mandats qui ont moins à voir avec des conflits interétatiques et davantage avec des conflits intra-étatiques.

Pour réaliser cet objectif et garantir la création d'un système de maintien de la paix plus prévisible, plus professionnel et plus responsable, nous devons souligner le rôle clef du Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans la formulation et l'élaboration des politiques. Nous devons également renforcer la coordination périodique des tâches de consolidation de la paix avec la Commission de consolidation de la paix de façon à privilégier l'appropriation nationale et le caractère prioritaire des besoins existants en matière de consolidation de la paix.

Afin d'assurer que le maintien de la paix reste l'expression de nos mesures collectives de sécurité, nous devons aussi élargir la base des pays fournisseurs de contingents afin de pouvoir répondre à l'ampleur et à l'étendue des besoins de maintien de la paix.

Le maintien de la paix semblant désormais entrer dans une période de consolidation après une période considérable de croissance, le moment est venu d'en tirer les enseignements afin d'améliorer les activités initiales critiques de consolidation de la paix menées par le personnel de maintien de la paix. Nous devons nous concentrer non seulement sur des domaines tels que la police, le système carcéral, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, entre autres choses, mais également sur la reprise économique et le développement durable. Il apparaît aujourd'hui clairement que le maintien et la consolidation de la paix ne sont pas séquentiels. Il apparaît également clairement que la transition ne devrait pas reposer sur la définition de critères à atteindre dans tous les domaines.

S'agissant de l'élaboration des capacités, nous savons tous où sont les déficits critiques. Il nous faut donc adopter une approche globale axée sur les capacités qui examine les besoins uniformes de capacités, dont les moyens de mise en œuvre tels que les moyens de transport aérien, ainsi que les besoins civils.

S'agissant de l'appui global aux missions, nous sommes très heureux que le Secrétariat soit passé d'une approche axée sur les missions à une approche basée sur une gestion plus globale.

Pour ce qui est du Liban, nous réitérons le plein appui du peuple et du Gouvernement libanais à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Nous souhaitons également réitérer dans les termes les plus vifs notre condamnation de toutes les attaques commises contre la FINUL et l'ONUST. Le peuple libanais apprécie au plus haut point le rôle important que la FINUL joue au Sud-Liban et reconnaît pleinement les grands sacrifices qu'elle a consentis. La FINUL a toujours appuyé les efforts déployés par le peuple libanais pour mettre fin à l'occupation israélienne de sa terre. La FINUL est également notre partenaire dans nos opérations de déminage et nos efforts de développement au Sud-Liban. Le peuple et le Gouvernement libanais tiennent à exprimer leurs sincères remerciements et leur appréciation aux peuples et aux gouvernements de tous les pays fournisseurs de contingents.

Mme Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : D'abord et avant tout, je souhaite me faire l'écho de la note publiée ce matin par mon gouvernement en exprimant la condamnation et les regrets de mon pays concernant l'attaque terrible commise contre l'ONU à Abuja. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes, au peuple et au Gouvernement nigérians et, par l'entremise du Secrétaire général, à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Brésil est favorable à une condamnation énergique par le Conseil de sécurité de cet acte monstrueux.

Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé ce matin.

Je félicite votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir encouragé le présent débat, et vous remercie pour le document de réflexion instructif que vous avez fourni (S/2011/496, annexe). Étant aujourd'hui l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, l'Inde est bien placée pour mener un débat sur l'avenir de ces opérations.

Les situations complexes auxquelles sont confrontés les Casques bleus exigent le déploiement d'efforts continus pour améliorer le fonctionnement du système de maintien de la paix. Aujourd'hui, nous avons deux grands défis à relever.

Le premier consiste à veiller à ce que le maintien de la paix produise une paix véritablement durable. Dans le climat financier actuel, il y aura toujours des pressions pour en faire moins ou se retirer plus tôt. Toutefois, et notamment lorsque les moyens financiers sont réduits, nous devons briser le cycle de la violence et jeter les bases d'une paix à long terme. Il faut accorder une attention accrue au déploiement rapide des activités de consolidation de la paix et à la promotion de règlements politiques aux conflits.

Le second défi consiste à rendre nos contingents plus efficaces sur le terrain. Nos performances peuvent et doivent être constamment améliorées. Nous devons nous efforcer de parvenir à une compréhension commune de ce qui est attendu du personnel de maintien de la paix, en définissant notamment des normes de base. Nous appuyons également les efforts continus déployés par le Secrétariat pour mettre au point une formation plus sophistiquée basée sur des scénarios, notamment en ce qui concerne la protection

des civils et la riposte face à la violence sexuelle dans les conflits.

L'ONU doit également veiller à ce que les pays disposés à fournir des contingents aient les moyens matériels de les préparer, de les entraîner et de les équiper de manière appropriée. À cette fin, il faut fournir un appui direct aux pays fournisseurs de contingents et coopérer avec eux afin d'accroître les capacités des organisations régionales telles que l'Union africaine.

Le projet de déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui signale le ferme attachement du Conseil aux principes directeurs du maintien de la paix : consentement des parties, impartialité et recours à la force uniquement en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Cette déclaration rappelle également que le maintien de la paix repose sur la notion de partenariat et souligne le rôle central des pays fournisseurs de contingents dans ce partenariat.

Chaque pays apporte une contribution distincte. Il faut reconnaître et encourager les capacités et les vues propres à chacun des pays fournisseurs de contingents. La Charte elle-même met en relief la nécessité pour le Conseil de consulter les pays qui lui fournissent des forces armées.

Il est donc très important de renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. À cet égard, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix peuvent apporter des contributions cruciales.

En Haïti et ailleurs, le Brésil a cherché à apporter une contribution distincte au maintien de la paix. Des soldats brésiliens et des observateurs militaires et de police sont présents dans sept missions de maintien de la paix sur quatre continents. La culture et l'expérience du Brésil nous ont amenés à mettre un accent particulier, par exemple, sur la coopération militaro-civile, le génie militaire et le couplage d'opérations militaires avec des actions sociales.

L'attachement de longue date du Brésil aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies reflète notre détermination d'apporter une contribution positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Nations Unies peuvent continuer à compter sur le Brésil pour maintenir et faire respecter les normes les plus élevées de conduite et de discipline et pour envoyer les volontaires les plus capables et les plus qualifiés servir sous le drapeau des Nations Unies.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer, comme d'autres orateurs avant moi, en disant un mot de ce qui s'est passé à Abuja ce matin. Les États-Unis condamnent dans les termes les plus énergiques l'horrible attaque commise ce matin contre les bureaux des Nations Unies à Abuja. Les victimes sont des agents humanitaires, des experts du développement et des membres de notre famille des Nations Unies. Nous sommes prêts à offrir toute l'aide et l'assistance qui peuvent être nécessaires aux Nations Unies et à nos amis nigérians pour reconstruire et traduire en justice les coupables. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux Nations Unies, au peuple nigérian et aux familles, amis et collègues des victimes.

J'ai l'honneur de transmettre les chaleureux remerciements des États-Unis à l'Inde et à vous personnellement, Monsieur le Président, pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix. Il convient tout particulièrement que l'Inde ait organisé ce débat, étant donné son attachement, depuis plusieurs décennies, aux opérations des Nations Unies à travers le monde en sa qualité d'important contributeur de forces militaires et de police. Nous vous remercions pour les contributions et les sacrifices de votre pays.

Nous tenons aussi à vous adresser nos compliments pour le document de réflexion stimulant (S/2011/496, annexe) que vous avez distribué aux membres du Conseil pour amorcer le débat. Ce document a aidé à faire ressortir les problèmes sur lesquels nous avons des points de vue différents, et nous a aussi permis de voir où nous sommes tous manifestement en accord.

Avant tout, nous convenons pleinement que le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend d'un partenariat solide entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournissant des contingents, les pays fournissant du personnel de police et le Secrétariat. Nous sommes particulièrement heureux que le projet de déclaration présidentielle d'aujourd'hui appelle à des mesures concrètes afin d'approfondir les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et recherche un apport plus régulier des commandants de forces des Nations Unies, des commissaires de police et des autres catégories de personnel en

uniforme susceptibles de nous proposer une interprétation critique des défis et réalités qu'ils affrontent sur le terrain. Nous accueillons aussi avec faveur la suggestion de l'Inde que le Conseil recoure plus régulièrement aux bons offices et à l'engagement diplomatique des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police dans les pays ou les régions où des opérations de maintien de la paix sont déployées et où leur engagement pourrait renforcer les efforts faits pour surmonter les défis et les obstacles qui s'opposent à un processus de paix.

Alors que nous prenons ces mesures, nous renouvelons en même temps notre engagement de poursuivre le programme de réforme du maintien de la paix qui a fait l'objet d'intenses débats au Conseil de sécurité et au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale. Plusieurs aspects de ce programme de réforme, malgré leur importance, ne sont pas encore menés à terme.

Concernant la protection des civils, nous applaudissons au travail en cours au Secrétariat pour mettre au point des outils opérationnels de formation et de planification qui rendront les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus capables de remplir efficacement leurs mandats de protection des civils. Nous encourageons les pays fournissant des contingents et du personnel de police, aussi bien que les missions sur le terrain, à faire usage de ce matériel et à fournir une rétro-information.

Concernant les hélicoptères, nous partageons les préoccupations du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents, à savoir que le manque chronique d'hélicoptères militaires entame sérieusement la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à remplir leurs mandats, notamment en matière de protection des civils. Nous croyons que porter remède à cette lacune stratégique doit demeurer une haute priorité et appelle une réponse multiforme et une réflexion créative des États Membres comme du Secrétariat

Concernant le commandement des missions, nous apprécions les récents efforts du Secrétaire général pour renforcer le processus de nomination des officiers de haut rang sur le terrain. La qualité du commandement des missions fait parfois la différence entre le succès et l'échec. Nous appuyons les mesures prises pour donner aux commandants de mission les moyens de d'acquitter de leurs mandats et pour les tenir responsables des résultats. Mais cette responsabilité n'incombe pas seulement au Secrétaire général. Nous, États Membres, devons proposer nos candidats les meilleurs et les plus qualifiés aux postes de commandement des missions.

Concernant les normes et capacités, doter de l'équipement approprié les commandants de mission signifie leur fournir des forces capables de satisfaire à des normes de performance clairement définies. Nous nous félicitons des récents efforts du Secrétariat pour mettre au point des normes types à l'usage des bataillons d'infanterie.

Concernant l'état de droit, nous pensons qu'il faut prêter autant, sinon plus, d'attention à relever les normes de performance des Nations Unies en matière de police, de justice et de peines. Pour édifier une paix qui puisse durer sans aide externe, il est essentiel de renforcer l'emprise des institutions judiciaires. En outre, il faut que les différentes parties du système des Nations Unies impliquées dans l'état de droit consolident leur partenariat et agissent de concert.

Concernant les capacités civiles, l'état de droit est un domaine, mais non le seul, où il y a beaucoup à faire pour garantir que les Nations Unies ont à leur disposition des civils qualifiés chaque fois que nécessaire. Le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser (S/2011/85) a fait la lumière sur les problèmes que nous devons aborder pour fournir aux pays sortant d'un conflit et aux représentants spéciaux du Secrétaire général les meilleurs experts civils à déployer pour soutenir les processus politiques et développer les capacités nationales. Les États-Unis saluent l'activité de la Secrétaire générale adjointe, Mme Malcorra, et de son équipe en vue d'élaborer des mesures susceptibles d'être mises en œuvre sur la base des recommandations du rapport Guéhenno.

On fait actuellement beaucoup de bon travail pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais il y a aussi quelques redoutables difficultés et sérieuses lacunes. À mesure que nous avançons, nous encourageons le Secrétaire général à nous offrir de franches évaluations de ce que les missions peuvent et ne peuvent pas faire dans les limites des moyens mis à leur disposition. Si une mission est incapable de s'acquitter efficacement de son mandat de protection des civils parce qu'elle manque d'effectifs correctement formés et équipés, si elle manque des hélicoptères dont elle a désespérément besoin, souffre des insuffisances de son système de

commandement, contrôle et communications, ou lutte avec certains pays fournisseurs de contingents qui obéissent à des consignes nationales, il faut que nous le sachions. Et s'il est vrai que des écarts peuvent exister entre mandats et moyens, reconnaissons qu'un troisième ingrédient capital est la volonté politique de chaque mission ou contingent de mener une action énergique quand ils ont les moyens de le faire ou en ont reçu mandat.

Nous attendons avec intérêt de nouveaux débats entre toutes les parties intéressées au maintien de la paix concernant la fourniture de forces de maintien de la paix dotées des mandats et des moyens nécessaires, non moins que de la détermination attendue de plein droit par les populations hôtes. Les États-Unis applaudissent aux nombreux accomplissements des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de plus de 60 années. Nous rendons hommage aux sacrifices des hommes et des femmes – forces militaires, forces de police et civils – qui ont servi sous le drapeau bleu des Nations Unies pour assurer le rétablissement de la paix, et nous gardons en mémoire avec la plus profonde gratitude ceux et celles qui ont perdu la vie en servant.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer notre profond chagrin et nos vives préoccupations à la suite de l'attentat à la bombe dirigé contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja. Il convient certainement de condamner sévèrement cet acte. Je voudrais aussi exprimer nos condoléances au Gouvernement nigérian, au peuple nigérian, à la famille des Nations Unies et, bien entendu, aux familles des victimes.

Pour commencer, je voudrais remercier l'Inde d'avoir organisé cet important débat, et le Secrétaire général de son importante contribution aujourd'hui même.

Instrument clef du Conseil de sécurité et opération collective des États Membres déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, le maintien de la paix est devenu une entreprise complexe par ses mandats, sa taille et sa nature. Afin de préserver leur crédibilité et de s'acquitter efficacement de leur mandat, les missions doivent être basées sur une compréhension claire et commune des principes directeurs du maintien de la paix : le consentement des parties, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et l'impartialité.

Les missions de maintien de la paix doivent être dotées de mandats clairs, crédibles et réalisables, accompagnés des ressources suffisantes, pour s'acquitter des tâches assignées. Avec des mandats qui prévoient d'importantes tâches de consolidation de la paix, les missions de maintien de la paix pluridimensionnelles comportent désormais des activités diverses et requièrent des connaissances spécifiques multiples. La coordination entre la mission de maintien de la paix et les autres parties prenantes doit s'effectuer de manière cohérente et intégrée.

Dès sa phase de création, la mission doit prévoir et évaluer quelles structures du Gouvernement hôte ont besoin d'être appuyées pour garantir que celui-ci dispose des capacités suffisantes pour assumer progressivement les responsabilités initialement confiées à la mission de maintien de la paix. La question du consentement et ses liens potentiels avec la notion de souveraineté nationale revêt une importance capitale et les préoccupations et priorités du Gouvernement hôte doivent impérativement être prises en compte.

Renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales est un autre aspect important, pour lequel le transfert des connaissances, la formation et la mise en pratique des enseignements tirés de l'expérience sont particulièrement fondamentaux. Par ailleurs, intégrer le savoir-faire et l'expérience des missions et améliorer l'examen et l'évaluation des tâches initiales de consolidation de la paix dans les mandats et la composition des opérations de maintien de la paix permettra de passer de manière plus efficace et plus réussie d'une mission de maintien de la paix à une autre forme de présence des Nations Unies.

Il est indispensable d'avoir des séances de consultation et d'échange d'informations plus efficaces entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police. De cette manière, le Conseil pourra recevoir des informations fiables du terrain qui seront utiles au processus de prise de décisions, tandis que les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police pourront eux optimiser leurs contributions. Nous pensons que des réunions régulières entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police avant le renouvellement d'un mandat devraient s'articuler autour d'un ordre du jour détaillé afin d'encourager les échanges sur les problèmes

opérationnels et la mise en œuvre du mandat sur le terrain.

Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix joue un important rôle d'instance de discussion et d'échange de vues sur la manière d'améliorer la coopération entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Nous pensons que les recommandations concrètes de ce Groupe devraient être prises en considération par tous les acteurs concernés. Les exposés par les chefs des composantes militaires sur la mise en œuvre du mandat d'une mission de maintien de la paix donnée devraient permettre de mieux comprendre non seulement les difficultés opérationnelles, mais aussi comment les moyens disponibles influent sur l'exécution du mandat.

Les États Membres doivent continuer de renforcer leurs efforts pour répondre aux demandes de fourniture de personnel pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ils doivent être pleinement informés des exigences du processus de constitution des forces.

En tant que pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, la Bosnie-Herzégovine a toujours mis l'accent sur l'importance de la coopération, des consultations et des échanges de vues avec les autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police afin de parvenir à une compréhension commune du mandat d'une mission et de sa mise en œuvre. Il est en outre nécessaire de mobiliser et de susciter l'appui des États Membres en ce qui concerne les compétences, le matériel ou les moyens mis à disposition des contingents.

Pour que le maintien de la paix soit plus efficace, toutes les parties prenantes doivent participer de manière utile. Elles doivent se montrer plus efficaces, accroître ou mieux utiliser les ressources disponibles, et enfin, évaluer, consolider et améliorer en permanence cette entreprise complexe chargée d'œuvrer au bénéfice du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne condamne énergiquement l'attentat perpétré contre la Maison des Nations Unies à Abuja. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement nigérian et à l'ensemble du système des Nations Unies.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé pénétrant, et vous-même, Monsieur le Président, de la convocation de ce débat important. Comme nous le savons tous, l'Inde est l'un des pays qui contribuent le plus au maintien de la paix depuis de nombreuses décennies. L'Allemagne souscrit à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne un peu plus tard. Nous nous félicitons du rôle actif et utile joué par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et nous voudrions remercier l'Ambassadeur Ogwu pour la compétence avec laquelle elle dirige ce Groupe de travail.

Les opérations de maintien de la paix sont au cœur du rôle joué par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons avoir une stratégie globale et cohérente dans ce domaine. Cette stratégie suppose notamment d'adapter en permanence la diplomatie préventive, et le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix à l'évolution de la situation. Ces dernières années, beaucoup a été fait pour réformer le maintien de la paix des Nations Unies, notamment en termes de doctrine et d'examen des capacités. Forts de ces efforts pour adapter et renforcer l'efficacité du maintien de la paix, nous estimons qu'il est absolument primordial d'examiner et d'améliorer en permanence les domaines clefs de cette activité, notamment la définition et la gestion des missions, d'accroître l'efficacité sur le terrain, y compris pour ce qui est du déploiement renforcé, de préciser et d'améliorer les fonctions critiques, d'amplifier l'impact des missions et de prévoir l'avenir. Sur cette toile de fond, je voudrais mettre en avant quelques aspects particuliers de ces domaines clefs qui revêtent une importance singulière à nos yeux.

Premièrement, la définition des mandats et des missions devrait se fonder sur un processus de planification ouvert, associant dès les premières heures un vaste éventail d'experts et de contributeurs potentiels, en particulier les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police, ainsi que les principaux bailleurs de fonds. Il faut également tenir compte du rôle du système pénitentiaire dans les situations de maintien de la paix. Un processus de prise de décisions prévoyant une interaction entre les principaux acteurs dès les premières phases contribuerait à gérer les attentes et à faciliter le processus de constitution des forces. De telles procédures sont obligatoires dans d'autres organisations internationales. À cette fin, le Comité d'état-major devrait être revitalisé et son rôle renforcé.

En outre, dès le départ, lorsque cela est possible, les mandats de maintien de la paix devraient comporter des critères clairs et faisant l'objet d'une surveillance pour jeter les bases d'une stratégie de sortie axée sur des solutions politiques durables. Le partenariat entre maintien et consolidation de la paix est primordial. Nous appuyons totalement les initiatives visant à améliorer la communication et à trouver un meilleur système pour mettre en commun les informations reçues des pays fournisseurs de contingents, des experts militaires, des pays fournisseurs d'effectifs de police, des principaux bailleurs de fonds et d'autres acteurs clefs des processus de paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'efficacité sur le terrain, y compris le déploiement renforcé, le maintien de la paix requiert des moyens suffisants et des structures efficaces. Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre d'une stratégie globale d'appui aux missions.

En ce qui concerne le déploiement du personnel, je voudrais faire deux commentaires à propos du personnel civil et du personnel de police. Le personnel civil a un rôle déterminant à jouer dans un contexte de maintien de la paix dans la mesure où il fait office de chef de file dans les domaines politique, humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que pour tout ce qui concerne les fonctions administratives et de gestion associées. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer que nous sommes favorables à ce que soit entrepris rapidement l'examen des capacités civiles. Nous devrions faire fond sur les capacités locales existantes et sur les capacités des États Membres et des organisations régionales. Les règlements de l'ONU doivent être adaptés pour faciliter les conditions pour les États Membres qui souhaitent appuyer l'ONU en mettant leurs capacités civiles à disposition.

La constitution des forces de police, aussi difficile soit-elle, demeure cruciale. Même si un grand nombre d'effectifs de police compétents est déjà engagé à l'échelle internationale, il est toujours difficile de trouver des effectifs de police en nombre suffisant pour faire en sorte que des agents de police bien entraînés soient envoyés sur le terrain et ainsi garantir la viabilité des efforts.

Troisièmement, en ce qui concerne l'exécution des fonctions fondamentales, la protection des civils est de plus en plus le critère à l'aune duquel se mesure le succès d'une opération de maintien de la paix. C'est à la fois un défi et une chance. C'est une chance, parce que la protection des civils est désormais généralement admise comme faisant partie des mandats de maintien de la paix, et ce, tout en respectant le fait que les États ont la responsabilité première de protéger leurs civils. Cependant, c'est aussi un défi compte tenu du fossé qui existe entre les aspirations, y compris celles des mandats confiés par le Conseil de sécurité, et la réalité sur le terrain, en particulier s'agissant des moyens dont disposent les missions pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions de protection. Nous prônons donc un renforcement des mesures permettant d'évaluer la protection, ainsi que les échanges entre missions et une plus grande mise en valeur des enseignements tirés de l'expérience.

Dans le contexte de la protection des civils, les enfants dans les conflits armés méritent notre attention particulière. Ils sont les membres les plus vulnérables des sociétés, aussi bien comme victimes que comme participants forcés aux conflits. Une protection spéciale contre la violence, notamment sexuelle, ainsi que pour les écoles et les hôpitaux est nécessaire, comme il est affirmé dans la résolution 1998 (2011), adoptée récemment, tout comme le sont des approches spécifiques dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Les soldats de la paix transforment les mandats en actions concrètes sur le terrain et préservent l'espoir de paix. Des mandats clairement définis, des ressources adéquates et des structures de commandement et de contrôle fiables sont essentiels pour réussir à maintenir la paix, de même que pour garantir une transition réussie du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

L'Allemagne reste attachée à toutes les initiatives favorables à un maintien de la paix plus efficace et plus efficient. Il n'existe pas de solution de rechange aux opérations de maintien de la paix. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que leur déploiement ne devrait se faire qu'en dernier recours. La prévention des conflits doit être la priorité.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour remercier d'avoir accompli son devoir l'ensemble du personnel militaire et civil des Nations Unies ayant participé aux opérations de paix passées et présentes et lui exprimer notre plus profonde gratitude.

Je remercie la délégation indienne d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous soutenons pleinement.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe au Secrétaire général pour condamner dans les termes les plus fermes l'attentat contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja. Nous exprimons notre profonde sympathie aux blessés et nos condoléances aux familles des victimes de ce crime odieux, à leurs familles, au peuple et au Gouvernement de notre pays frère du Nigeria et à la famille des Nations Unies.

Nous remercions la délégation indienne d'avoir organisé cet important débat sur la situation du maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir fait part de son point de vue sur cette activité phare de l'Organisation.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce débat souligne de nouveau l'urgence de se pencher aujourd'hui, sérieusement et collectivement sur la complexité du maintien de la paix. Le maintien de la paix est l'un des meilleurs outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, pour s'acquitter de sa responsabilité, inscrite dans la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous tenons à souligner que le maintien de la paix n'est pas en soi la panacée pour régler les conflits. Il doit faire partie intégrante d'une solution politique plus large s'attaquant à leurs causes profondes. L'Afrique du Sud appuie donc les efforts visant à promouvoir et à renforcer les solutions politiques aux conflits, notamment par la médiation, la prévention et la gestion des conflits, et la consolidation de la paix. C'est ce que préconise clairement le chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de la nature changeante des conflits, caractérisée par des différends infra-étatiques, des États militaires forts et des groupes d'opposition dotés de ressources, le Conseil de sécurité doit s'efforcer de tirer pleinement parti des processus politiques, y compris ceux qui ont été lancés par les organisations régionales. De cette façon, les missions de paix peuvent en même temps contribuer à appuyer les efforts pour parvenir à une paix durable.

Ma délégation tient à rappeler que les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent constamment être en accord avec les principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Les principes du consentement des parties, du non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, de la définition de mandats clairs et solides, et de l'impartialité doivent être fidèlement respectés. Nous devons veiller à ce que le maintien de la paix des Nations Unies ne soit pas politisé ou utilisé à mauvais escient d'une manière autre que celle prescrite par le Conseil. Nous devons être en garde contre le risque que le maintien de la paix des Nations Unies ne soit perçu comme prenant parti, car cela saperait la crédibilité de l'ONU.

Il est essentiel de disposer de ressources flexibles, prévisibles et durables pour les opérations de maintien de la paix – en particulier lorsqu'il s'agit du continent africain. L'Union africaine continue de jouer un rôle de premier plan en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il sera nécessaire que le Conseil prenne des mesures audacieuses et dépasse une rhétorique trop connue pour faire en sorte que les missions de l'Union africaine autorisées par le Conseil, y compris la Mission de l'Union africaine en Somalie, disposent de ressource, catalyseurs et capacités suffisants afin de s'acquitter de leurs mandats.

Bien que nous soyons encore plus encouragés par l'observation du Secrétaire général dans son rapport sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2009/470), qui reconnaît la contribution africaine au maintien de la paix, le rapport met également en avant les besoins de l'Afrique dans le domaine de la gestion des conflits. Nous croyons que le rapport réaffirme aussi le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation est d'avis que le partage des tâches est essentiel pour faire face aux défis complexes du maintien de la paix. Alors que beaucoup d'entre nous reconnaissent l'importance de notre responsabilité collective de garantir l'efficacité du maintien de la paix, elle devrait être guidée par une volonté politique et s'accompagner d'actions effectives sur le terrain. C'est pourquoi nous encourageons l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer généreusement à toutes les opérations de maintien de la paix, tant en personnel qu'en matériel.

L'Afrique du Sud soutient le renforcement de la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, en vue d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix, depuis la phase de planification jusqu'aux étapes du retrait. Nous saluons par ailleurs le rôle que joue le Groupe de travail plénier du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, sous présidence nigériane, et qui s'inscrit dans l'amélioration des rapports entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents.

Chacun sait que les membres du personnel de maintien de la paix sont les premiers acteurs de la consolidation de la paix, car ils créent un environnement sûr, propice à l'exécution des premières tâches de consolidation de la paix. L'Afrique du Sud maintient que l'intégration du maintien de la paix et de la consolidation de la paix peut jouer un rôle important pour jeter les fondements d'une paix durable, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Instaurer, maintenir et consolider la paix exige une approche intégrée qui incorpore des activités de consolidation de la paix dès le début de la mise en place des missions de maintien de la paix.

Nous sommes d'avis que le respect de l'égalité des sexes dans les missions de maintien de la paix garantit que les expériences et les préoccupations des femmes figurent en tête de liste des aspects politiques des opérations de maintien de la paix. Nous saluons le travail qui a été fait jusqu'à présent par le Secrétaire général afin de veiller à ce que le nombre de femmes à des postes de direction augmente. L'Afrique du Sud se félicite du rôle stratégique qu'ONU-Femmes va jouer pour faciliter l'intégration des de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix.

Nous nous réjouissons de l'adoption du projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, car il va donner une impulsion aux efforts de maintien de la paix du Conseil et renforcer ses relations avec les pays fournisseurs de contingents.

Enfin, nous rendons hommage à tous les hommes et femmes qui participent et continueront de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons le dévouement et le courage dont ils font preuve pour rendre le monde meilleur et plus sûr. Nous rendons un hommage spécial à ceux qui ont fait l'ultime sacrifice au service de la paix et l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa participation au présent débat public, ainsi que de sa déclaration. Je me joins également au Secrétaire général et aux autres membres du Conseil de sécurité pour condamner dans les termes les plus forts l'attentat commis ce matin contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja, au Nigéria. Il a fait de nombreux morts et blessés, et je tiens, comme d'autres, à exprimer notre profonde sympathie aux blessés et nos condoléances aux familles des victimes de ce crime odieux, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigérians. En outre, à l'instar du Secrétaire général, j'adresse à l'ensemble de la famille des Nations Unies notre profonde sympathie suite à ce tragique attentat terroriste.

Le maintien de la paix est un terme dont il n'est pas fait mention dans la Charte des Nations Unies. Pourtant, il est devenu la vitrine de l'Organisation des Nations Unies. Il consomme davantage de ressources, emploie un personnel plus nombreux et occupe une part plus importante du temps du Conseil de sécurité que tout autre sujet, et aucun autre instrument du Conseil n'a eu autant d'impact sur le développement et l'application du droit international et du droit international humanitaire que ses mandats de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix ont donné à l'ONU une réputation d'impartialité et d'équité.

L'Inde s'enorgueillit d'être associée aux activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la création de l'ONU. En tant que pays ayant fourni plus de 100 000 soldats de la paix à la quasi-totalité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des six dernières décennies, nous savons également que les choses ont beaucoup changé depuis le déploiement des premières missions de maintien de la paix il y a plus de cinquante ans.

Le contexte géopolitique dans lequel sont menées aujourd'hui les opérations de maintien de la paix est très différent de celui de l'époque. Les capacités mondiales – économiques, politiques et militaires – ont également considérablement changé. En outre, les opérations de maintien de la paix actuelles doivent principalement gérer des problèmes intra-étatiques et jouent de moins en moins le rôle traditionnel de force d'interposition entre des États en guerre. Le programme de maintien de la paix a également ajouté

de nouvelles dimensions à différents domaines civils et de police et les initiatives de l'ONU en matière de consolidation de la paix exigent une évaluation approfondie de l'ensemble des activités de maintien de la paix.

La communauté internationale doit relever le défi de faire fond sur les gains acquis dans le cadre des opérations de maintien de la paix et faire en sorte qu'elles restent adaptées aux réalités actuelles. Aujourd'hui, les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont aux prises avec un certain nombre de difficultés en raison du manque important de ressources et parce qu'il est demandé aux soldats de la paix de faire plus avec moins. Les programmes ambitieux n'ont pas été appuyés par les ressources financières, opérationnelles et logistiques nécessaires. Le manque de ressources met à mal l'efficacité opérationnelle des missions de maintien de la paix et nuit à la crédibilité des mandats du Conseil. Les mandats doivent en outre correspondre à la réalité de la situation sur le terrain.

Le Conseil doit examiner sérieusement et le plus rapidement possible les propositions visant à ce que l'établissement des mandats par le Conseil se fasse en deux temps dans le cadre d'un processus tenant compte de la complexité des situations sur le terrain et les fasse correspondre aux besoins en ressources. La nécessité de mener des consultations poussées avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doit faire partie intégrante du processus de formulation du mandat.

L'Inde constate également que le processus de recrutement à des postes clefs est lent et lourd. Ce processus pourrait être accéléré si l'on se reposait davantage sur le personnel détaché par les gouvernements des États Membres. Il bénéficierait en outre des expériences concrètes de ces personnes en matière d'édification d'un État. Cela est vrai non seulement pour les postes sur le terrain mais aussi pour les structures d'encadrement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Compte tenu de l'importance de l'Afrique dans le programme de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde encourage le renforcement des capacités du mécanisme de paix et de sécurité de l'Union africaine afin que l'Union africaine puisse devenir un partenaire plus efficace et plus compétent du système des Nations Unies.

Le maintien de la paix est un partenariat entre les membres de ce Conseil, l'Assemblée générale, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le pays hôte. Il est essentiel que les principes fondamentaux relatifs au consentement des parties, au non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense d'un mandat, et à l'impartialité, soient énergiquement préservés. Cela est important pour que les opérations de maintien de la paix restent crédibles et continuent d'être universellement acceptées.

Récemment, plusieurs mandats d'opérations de maintien de la paix ont intégré des tâches qui amènent à s'interroger sur le principe du consentement, mettant les soldats de la paix dans des situations difficiles sur le plan juridique et entravant l'efficacité de leur action. Le principe d'appropriation nationale doit être au cœur de toutes les activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à tous les soldats de la paix, y compris ceux de mon pays, qui ont perdu la vie au service d'opérations des Nations Unies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme que la Charte des Nations Unies lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
>
> Le Conseil affirme qu'une opération de maintien de la paix ne peut aboutir que dans le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, y compris ceux qui concernent le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense d'un mandat autorisé par lui.
>
> Le Conseil insiste sur le rôle joué par les Casques bleus en appui à l'action menée pour promouvoir le bon déroulement des processus politiques et le règlement pacifique des différends. Soulignant qu'il faut que les mandats soient effectivement exécutés pleinement et exactement, il déclare qu'il compte continuer d'en examiner et d'en suivre régulièrement l'exécution. Il est conscient du rôle que les organisations régionales

peuvent jouer dans le maintien de la paix en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

Le Conseil sait aussi combien il importe de donner aux opérations de maintien de la paix des mandats clairs, crédibles et réalisables. Il se rend aussi compte qu'il leur faut une quantité suffisante de ressources opérationnelles et logistiques, bien gérées et employées de façon efficace et économique, parfaitement adaptées aux mandats approuvés et définies à partir d'une analyse réaliste de la situation. Il prie le Secrétaire général de présenter, dans ses exposés de la situation de chaque opération de maintien de la paix, un avis réaliste sur l'incidence des capacités disponibles et des plans de logistique sur l'exécution des différents volets des mandats.

Le Conseil, se félicitant des efforts que font les États Membres pour répondre plus rapidement aux demandes de fourniture de personnel destiné à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souligne combien il importe que les forces soient constituées rapidement, dès le début du processus de formulation des mandats.

Pour le Conseil, les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont le fruit d'une collaboration au niveau mondial, à laquelle contribue et est attachée la totalité du système des Nations Unies. Le Conseil insiste sur la nécessité d'améliorer la communication entre lui-même, les pays fournisseurs de contingents ou de forces de police et le Secrétariat, ainsi qu'avec les autres parties concernées, conformément à la résolution 1353 (2001) et afin de créer un climat de confiance réciproque, de partenariat et de coopération et de lui permettre de tirer parti, lorsqu'il prend ses décisions à propos des mandats de maintien de la paix, des vues de ceux qui agissent sur le terrain. Il souligne aussi combien il importe d'améliorer le système de consultation entre ces acteurs, afin que la situation sur le terrain, le mandat de la mission et son exécution soient mieux compris par tous. Il accueille avec satisfaction les suggestions concernant les moyens d'améliorer ces rapports et souligne l'utilité des activités de son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

Le Conseil, réaffirmant les recommandations faites dans ses résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001), ainsi que dans les déclarations de ses présidents en date des 3 mai 1994 (S/PRST/1994/22), 4 novembre 1994 (S/PRST/1994/62), 28 mars 1996 (S/PRST/1996/13), 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3), 17 mai 2004 (S/PRST/2004/16) et 5 août 2009 (S/PRST/2009/24) et dans la note de son Président en date du 14 janvier 2002 (S/2002/56), confirme qu'il compte se donner encore plus de mal, à l'avenir, pour les appliquer intégralement.

Le Conseil rappelle en particulier la déclaration de son Président datée du 4 novembre 1994 (S/PRST/1994/62), ainsi que sa résolution 1353 (2001) et la décision y prise de distribuer aux pays fournissant des contingents ou des forces de police, lorsqu'ils sont invités à le rencontrer ou à rencontrer le Secrétaire général, un document à caractère officieux présentant ses projets, donnant la liste des problèmes dont il doit s'occuper et indiquant dans quels documents trouver tout ce qu'il est utile de savoir sur la situation et son contexte. Il prie le Secrétariat de distribuer à ces pays, au plus tard le 15 de chaque mois, une invitation à assister aux rencontres qu'il prévoit de consacrer avec eux, dans le mois qui suit, aux mandats des différentes missions. Ce système de notification automatique ne l'empêchera pas de convoquer, en plus, des réunions de crise spéciales avec ces pays, sous court préavis, selon qu'il conviendra.

Le Conseil, sachant qu'il faut qu'il se ménage un meilleur accès à des avis militaires, notamment ceux que peuvent lui donner les pays fournissant des contingents, compte continuer de s'y employer. Il maintiendra à l'examen le rôle du Comité d'état-major. Il sait l'avantage qu'il y a à se tenir régulièrement en contact avec la direction des missions, notamment grâce à la séance d'information annuelle des chefs de composante militaire. Il serait heureux qu'il y ait des réunions analogues avec les chefs de composante police, ce qui l'aiderait à mieux comprendre les problèmes opérationnels.

Le Conseil se déclare décidé à continuer d'améliorer la façon dont il envisage les premières activités de consolidation de la paix et à tenir compte de ses observations dans la formulation des mandats et dans la composition des opérations de maintien de la paix. À ce

propos, il constate avec reconnaissance ce que les Casques bleus et les missions de maintien de la paix apportent aux premières activités de consolidation de la paix, ainsi que la nécessité d'intégrer les compétences spéciales et l'expérience des missions dans l'élaboration des stratégies de maintien de la paix.

Le Conseil est également conscient de l'important travail accompli par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Le Conseil s'engage à progresser sur le plan de l'amélioration de la productivité de ses relations avec les pays fournissant des contingents ou des forces de police et à faire en 2012 le point du chemin parcouru. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/17.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala s'associe aux délégations qui ont exprimé leur indignation à la suite des événements survenus ce matin dans la ville d'Abuja et exprime ses condoléances les plus sincères au système des Nations Unies, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigérians.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué ce débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que pour votre document de réflexion très instructif (S/2011/496, annexe) et très utile à notre débat. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé ce matin.

Le Guatemala est un pays qui a bénéficié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, immédiatement après la signature de nos accords de paix à la fin de 1996. Nous avons également pris une part active aux opérations de maintien de la paix en tant que pays fournisseur de contingents. En d'autres termes, nous avons été bénéficiaires et fournisseurs de ces opérations. C'est pourquoi cette question revêt une grande importance pour mon pays.

Nous croyons, comme l'indique le document de réflexion, que les opérations de maintien de la paix sont une activité centrale de l'Organisation et que, dans l'ensemble, elles sont couronnées de succès. Leur caractère et leur ampleur ont beaucoup changé au cours des ans, en particulier depuis le rapport historique de Lakhdar Brahimi en l'an 2000 (S/2000/809). Nous constatons sur le site Web de l'ONU sur le maintien de la paix, que depuis cette date, le Secrétariat a établi 21 rapports de base sur cette question, couvrant de nombreux domaines qui, auparavant, n'étaient même pas pris en compte. Nous avons également un ordre du jour prospectif grâce au processus « Horizons nouveaux », dont le document de réflexion ne fait curieusement pas mention. Le maintien de la paix concorde également avec la consolidation de la paix, ce qui, tout simplement, élargit et approfondit notre ordre du jour thématique.

Je voudrais n'aborder qu'un seul aspect de cet ordre du jour vaste et complexe, à savoir, le partage des responsabilités entre les États Membres dans les opérations de maintien de la paix. Cette question est évoquée dans le document de réflexion, mais la source de mon inspiration provient essentiellement de mon expérience personnelle à la présidence des débats tenus en Cinquième Commission sur le budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice fiscal allant de juillet 2011 à juin 2012. Mon point principal est le suivant : tant que près de 90 % du budget sera fourni par moins de 10 pays industrialisés et que près de 90 % des contingents proviendront d'un ensemble hétéroclite de 10 pays en développement, les tensions continueront de s'accumuler au risque de provoquer un accident, voire une collision éventuelle entre les États, ce qui pourrait compromettre l'avenir de cette activité.

Une intervention de cinq, voire de quatre minutes, ne laisse guère le temps de s'étendre, et encore moins de faire des propositions. Mais le diagnostic est clair : nous devons rationnaliser la façon dont sont calculés les taux des remboursements versés aux pays fournisseurs de contingents. De l'autre côté de l'équation, il conviendrait peut-être de revoir le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix.

Mais ma préoccupation principale émane de l'optique d'un pays fournisseur de contingents. Il n'existe ni explication rationnelle sur la façon dont ont été calculés les taux actuels des remboursements versés aux pays fournisseurs de contingents et de matériel, ni une analyse coûts-avantages rationnelle de l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Bien entendu, on ne saurait exprimer en termes monétaires le fait de sauver des vies et de maintenir la paix, même si les coûts ont une valeur numérique précise. La seule chose que nous savons à l'heure actuelle, c'est qu'évidemment l'ONU en « a pour son argent » pour ce qui est du maintien de la paix.

À notre avis, il est inutile de considérer les opérations de maintien de la paix comme un grand exercice de sous-traitance par lequel les pays développés paient des contingents à bas prix venus de pays en développement pour mener à bien cette tâche ardue et dangereuse. Entre autres choses, cela est assez dégradant pour les pays fournisseurs de contingents.

S'agissant du moins de mon propre pays, nous ne considérons pas ces opérations comme un service bien rémunéré, mais plutôt comme une participation à un véritable partenariat, sous la bannière des Nations Unies, conformément à ce que prône la Charte, à savoir le noble objectif de maintenir la paix. Ce qui nous motive à participer au maintien de la paix, c'est la fierté et le professionnalisme de nos forces armées, ainsi qu'un certain sens de l'engagement, même dans des pays très éloignés du nôtre, par exemple en République démocratique du Congo.

Cela dit, nous espérons recouvrer les coûts de participation au maintien de la paix, comme permettent de l'augurer la résolution 63/285 adoptée par l'Assemblée générale, puis la résolution 65/289, notamment aux paragraphes 69 et 70 qui ont trait à la révision de la méthode de calcul du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, mon pays condamne dans les termes les plus forts l'attentat qui a visé la Maison des Nations Unies à Abuja, et je tiens à adresser nos condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement nigérian et à l'ensemble du système des Nations Unies.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, du travail accompli en tant que Président du Conseil de sécurité durant le mois d'août, et je vous remercie d'avoir convoqué ce débat public sur un sujet auquel mon pays attache une grande importance.

L'Argentine appuie le développement d'un système de maintien de la paix transparent et démocratique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, avec des institutions et des mécanismes multilatéraux consolidés qui servent à faire respecter le droit international. Vu que les opérations de maintien de la paix constituent l'instrument clef de l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notre participation active à ces missions est une manifestation claire de notre implication dans ledit système qui, selon nous, devrait continuer d'être progressivement amélioré et renforcé à l'avenir.

En plus de contribuer à la consolidation du système de maintien de la paix, l'autre raison fondamentale de notre participation aux missions de paix découle de la relation étroite qui existe aujourd'hui entre maintien de la paix et protection des droits de l'homme, notamment grâce à la remise sur pied des institutions et au renforcement de la démocratie et de la primauté du droit dans les pays où les missions multidimensionnelles sont de plus en plus complexes. À cet égard, nous pensons que l'évolution vers ce type de missions plus complexes et intégrées, avec des mandats et des règles d'engagement clairs, constitue l'un des plus grands acquis de la dernière décennie, que nous devons préserver et perfectionner.

L'Argentine participe actuellement à six missions de maintien avec ses effectifs militaires et de police. Récemment, avec le Chili, nous avons présenté à l'ONU la force de paix conjointe « Croix du Sud » qui, à partir de 2012, sera mise à la disposition du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. Nous espérons également que la compagnie d'ingénieurs commune avec le Pérou sera prête en 2012, afin de la déployer dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Tout ce que je viens de dire concernant l'avenir des opérations de maintien de la paix est subordonné à l'obtention d'un financement adéquat. À cet égard, en tant que Président du Groupe des 77 et la Chine, mon pays vient de négocier avec acharnement, dans le cadre de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, une résolution dans laquelle un consensus a été obtenu sur les prochaines mesures à adopter, compte tenu de la nécessité que les efforts des pays fournisseurs de

contingents et d'effectifs de police aux missions de maintien de la paix s'accompagnent d'un engagement similaire de la part des pays ayant des responsabilités financières plus importantes. Il ne s'agit pas ici d'une question purement budgétaire, mais d'une question politique qui porte atteinte à la performance et la crédibilité de l'Organisation dans une affaire aussi importante que le maintien de la paix et qui, par conséquent, doit nécessairement être prise en compte dans tout examen et toute planification des futures missions de maintien de la paix.

Notre pays a discuté de cette question et d'autres encore cette année, pendant la difficile session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à l'Assemblée générale, en adoptant une attitude constructive sur la question. L'axe principal de notre position est le respect de la participation nationale des entreprises dans les pays où des missions de paix sont déployées. Sur cette base, l'Argentine soutient toutes les améliorations apportées aux mécanismes des missions qui contribuent à leur efficacité dans l'accomplissement de leurs mandats, et qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats et de meilleures conditions pour le personnel déployé sur le terrain. À cet égard, nous pensons que la création du Département de l'appui aux missions et la mise en œuvre progressive de la stratégie globale d'appui aux missions constituent un progrès qui permettra d'optimiser les ressources et de rendre plus efficaces les tâches de maintien de la paix.

Il existe un consensus parmi les membres de l'Organisation concernant la nécessité d'améliorer la capacité de l'ONU de mener à bien des opérations de paix en renforçant le partenariat de coopération qui, dans la pratique, rassemble les membres du Conseil de sécurité, qui ont défini le mandat des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat, l'Assemblée générale, le pays hôte de la mission de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, qui devront mettre en œuvre le mandat sur le terrain. À cet égard, mon pays estime que pour accroître l'efficacité de ce partenariat, il est nécessaire d'améliorer encore davantage la communication et la coordination entre les membres. Dans ce contexte, nous soulignons l'initiative du Conseil tendant à ce que les réunions informelles du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police soient convoquées dans un délai suffisant avant la date de renouvellement du mandat des missions.

Nous tenons enfin à souligner l'importance des groupes d'amis dans le cadre de ce partenariat de coopération. Le Groupe des Amis d'Haïti, dont l'Argentine fait partie avec d'autres membres de ce Conseil et plusieurs pays de la région, est un exemple évident de l'importance du rôle de ces mécanismes informels. Par l'examen des projets de résolution renouvelant le mandat de la Mission en Haïti, entre autres choses, le Groupe contribue à maintenir l'appui des États Membres à la Mission, assurant à la fois la continuité des efforts et l'unité des objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais offrir ma solidarité aux blessés et mes plus sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'attaque terroriste commises aujourd'hui contre les locaux de l'ONU à Abuja. Le Gouvernement coréen condamne cette attaque, et se tient aux côtés du peuple nigérian et des Nations Unies en ce moment difficile. Dans le même temps, je tiens à réaffirmer le soutien de mon gouvernement à la poursuite des efforts internationaux visant à éradiquer le terrorisme à travers le monde.

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé ce débat public important sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix sont considérées comme le domaine d'activités le plus visible de l'ONU. Elles n'ont cessé d'évoluer au cours des six dernières décennies pour régler avec succès différents problèmes causés par divers conflits. Ma délégation estime particulièrement encourageants les efforts déployés récemment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, qui ont contribué à mener à bien la transition démocratique et la stabilisation dans la région, ainsi qu'au Soudan, durant le processus référendaire pacifique. Néanmoins, dans le même temps, nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir de meilleurs résultats et mettre pleinement à profit le potentiel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme cela est décrit dans le document officieux sur l'initiative Horizons nouveaux, le cadre des opérations de maintien de la paix a considérablement et rapidement changé depuis la publication en l'an 2000

du rapport Brahimi (S/2000/809), un document qui a fait date. Les effectifs des opérations de maintien de la paix ont plus que quintuplé depuis 2000. En outre, les mandats des opérations ont été élargis, passant de la surveillance de cessez-le-feu militaires à la protection des civils, la gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit et les premières activités de consolidation de la paix. Dans cet environnement qui change rapidement, de nouveaux problèmes ne cessent d'apparaître et il devient de plus en plus difficile d'exécuter les mandats. À cet égard, ma délégation tient à faire plusieurs recommandations en vue d'une amélioration générale de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Tout d'abord, il faut redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources de la manière la plus efficace possible tout en encourageant dans le même temps un appui accru de la part des États Membres. Aujourd'hui, la demande croissante d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas accueillie par la fourniture de ressources correspondantes par les États Membres, ce qui entraîne parfois un manque de ressources essentielles telles que les hélicoptères militaires. Il s'agit d'un obstacle majeur à l'efficacité globale et à la sécurité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à leur personnel. À cet égard, ma délégation accueille avec satisfaction l'idée d'une stratégie globale d'appui aux missions présentée dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/64/633. Une telle stratégie devrait contribuer à faire d'importantes économies dans les opérations de maintien de la paix et à utiliser pleinement les capacités existantes.

Deuxièmement, il serait souhaitable d'étudier des mécanismes de déploiement rapide qui soient plausibles et réalisables. La conclusion récente d'accords de coopération entre missions – entre la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire – est un bon exemple qu'il faut étudier plus avant. Dans le même temps, les États Membres sont vivement encouragés à réagir plus rapidement aux crises. Gardant cela à l'esprit, le Gouvernement de la République de Corée a adopté en 2009 une législation nationale permettant de déployer des forces en attente dans un délai très court.

Troisièmement, il faut absolument renforcer la disponibilité, le déploiement et l'adéquation de l'ensemble des capacités civiles. Avec l'élargissement des composantes non militaires des opérations de maintien de la paix, les civils jouent un rôle de plus en plus important dans des domaines essentiels tels l'état de droit, les droits de l'homme et les élections. À l'heure actuelle, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies emploient 22 000 civils environ, dont des volontaires des Nations Unies, qui représentent 18 % du personnel des 16 missions. À cet égard, ma délégation accueille favorablement les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux (S/2011/85), qui vise à renforcer les moyens civils internationaux.

Quatrièmement, il faut élargir la coordination des activités entre l'ONU et les pays bénéficiaires, et entre l'ONU et les organisations régionales. Cela est particulièrement important lorsqu'une nouvelle mission est créée ou qu'une mission existante est élargie, les mandats devant toujours correspondre aux besoins sur le terrain et le concept des mandats devant être clairement accepté. Étant donné que la majorité des demandes de nouvelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies concerne l'Afrique, ma délégation souligne l'importance de la coordination des efforts pour renforcer les capacités des pays africains et de l'Union africaine en matière de maintien de la paix.

Enfin, il faut une prise de conscience accrue du fait que le maintien et la consolidation de la paix ne constituent pas des phases distinctes. Le maintien de la paix ne peut seul régler tous les problèmes rencontrés dans des sociétés sortant d'un conflit. Une paix durable ne peut être réalisée que lorsque le maintien de la paix prend concrètement la forme d'une consolidation de la paix à plus long terme. À cet égard, ma délégation encourage une continuité entre les missions de maintien et de consolidation de la paix et une étroite coordination des activités entre le Département des opérations de maintien de la paix et les différents entités des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, pour bien déterminer l'ordre et établir les priorités des activités.

Depuis sa première contribution en 1993, la République de Corée a vigoureusement appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, 640 effectifs militaires et de police sont déployés sur le terrain, le nombre le plus important depuis que la République de Corée est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer notre ferme appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Avant de terminer, ma délégation tient à exprimer ses sincères condoléances aux pays et aux familles des soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie au service des nobles idéaux du maintien de la paix des Nations Unies, et à rendre à nouveau hommage à ceux qui restent exposés au risques intrinsèques posés par ce travail difficile par nature.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Ce faisant, je tiens à condamner dans les termes les plus fermes l'acte terroriste ignominieux qui a pris pour cible un complexe des Nations Unies à Abuja, et à présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement nigérians, à l'ONU et aux familles des victimes.

Le Mouvement des pays non alignés apprécie l'initiative de l'Inde de consacrer un débat thématique opportun et tourné vers l'avenir qui représente un exercice de réflexion collective sur l'avenir des opérations de maintien de la paix, une activité phare des Nations Unies. Je saisis également cette occasion pour remercier S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa participation à la présente séance et de son exposé détaillé sur la question dont nous sommes saisis.

Les opérations de maintien de la paix sont dynamiques par nature et ont progressivement évolué, d'opérations de maintien de la paix dotées de mandats limités pour surveiller les cessez-le-feu, principalement dans le cadre de conflits interétatiques, à des missions de la paix complexes et aux aspects multiples rassemblant des composantes militaires, de police, civiles et humanitaires et qui opèrent souvent dans des situations de conflits internes. Ces changements ont été gérés, en grande partie avec un attachement constant aux principes essentiels de longue date du maintien de la paix des Nations Unies.

L'histoire du maintien de la paix s'explique principalement par le fait qu'il reste le moyen le plus efficace sur le plan des coûts de prévenir un conflit et qu'il est un véritable reflet du principe de sécurité collective. Les États Membres sont par conséquent tenus de respecter les principes directeurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces principes directeurs – le consentement des parties, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat et l'impartialité – constituent les fondements éthiques et moraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés souligne également que les principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale de tous les États et de non-intervention doivent être respectés dans ce domaine.

Le Mouvement insiste sur le fait que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent pas servir à s'attaquer aux causes profondes des conflits, un objectif qui appelle une action cohérente, bien planifiée et complète ainsi que des instruments politiques, sociaux, économiques et de développement appropriés. Le maintien de la paix ne saurait se substituer à un processus politique global. Le présent débat sur l'avenir du maintien de la paix met en lumière la nécessité d'adopter une position plus audacieuse sur l'interaction entre sécurité et développement, entre autres défis.

Le Mouvement des pays non alignés apprécie la reconnaissance croissante par tous les acteurs de la pertinence de la position qui reste la sienne, à savoir que le maintien de la paix doit bénéficier d'emblée de l'appui politique nécessaire et de ressources humaines, financières et logistiques suffisantes, et être également doté de mandats et de stratégies de sortie clairement définis et réalisables.

Le Mouvement des pays non alignés fournit 87 % du personnel déployé dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et compte parmi ses 120 États membres la majorité des pays où l'ONU a des opérations de maintien de la paix. Ces données, entre autres faits, donnent aux pays fournisseurs de contingents le droit de participer à part entière au processus de planification, ainsi qu'à tous les aspects et toutes les phases des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les mandats étant exécutés sur le terrain par les pays fournisseurs de contingents, ces derniers devraient assumer un rôle central, de la formulation des politiques au processus de prise de décisions et au déploiement. L'expérience directe des membres du Mouvement des pays non alignés en tant que pays fournisseurs de contingents et pays hôtes permettrait de faire une évaluation objective des lieux et du moment où une opération est déployée et des cas où renforcer ou réduire une opération, la réalisation de la paix et de la sécurité étant l'objectif et l'indicateur principaux du succès des missions de maintien de la paix.

Comme nous avons désormais un large consensus sur la nécessité d'établir une meilleure interaction avec les pays fournisseurs de contingents, nous sommes d'avis que le moment est venu de chercher des moyens novateurs de traduire nos intentions en actes. Nous attendons avec impatience de nous engager dans un débat plus pointu sur les possibilités d'établir un dialogue et une interaction plus structurés entre les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

À cet égard, nous devrions chercher à élargir encore la base des pays fournisseurs de contingents en encourageant de nouveaux pays à participer et d'anciens pays fournisseurs de contingents à reprendre leur contribution. Cette activité phare des Nations Unies ne peut pas continuer à être financé par une partie seulement des membres de l'Organisation. Pour garantir le niveau approprié de réponse en termes d'étendue et d'ampleur des opérations de maintien de la paix, tous les membres devraient traiter des difficultés liées à un déploiement dans un environnement hostile et dans des contextes politiques ardus. De plus, un partage et une contribution plus larges de la part de tous les États Membres garantiraient une unité de vue propice à la réalisation de notre objectif commun, à savoir, la paix et la sécurité. La question du coût des contingents mérite plus d'attention.

Les missions de maintien de la paix ont des mandats de plus en plus lourds et des ressources de moins en moins suffisantes. Le fossé entre mandats et ressources fait courir aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies le risque d'être trop sollicitées. À ceci s'ajoute la demande croissante d'élargir les opérations, ce qui présente un défi stratégique pour l'ONU. Le Mouvement des pays non alignés rappelle avec préoccupation que de nombreux contingents sont déployés sur des zones géographiques qui dépassent leurs capacités.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle également que l'amélioration du maintien de la paix exige une gestion proactive de la logistique et de l'appui aux missions de maintien de la paix. Au cœur de ce défi est la nécessité de remédier aux déficits de capacité dont nous sommes tous bien conscients. Le Mouvement des pays non alignés regrette que des missions de maintien de la paix d'une importance critique ne disposent toujours pas des moyens nécessaires, qu'il s'agisse de moyens de transport aérien, d'hôpitaux de campagne, de compagnies de transport, de dispositifs de vision nocturne et autres équipements critiques.

Le budget du maintien de la paix a atteint le chiffre record de 8 milliards de dollars, preuve non seulement de la diversification des tâches d'appui aux missions, mais aussi du fait que les missions multidimensionnelles et intégrées sont plus exigeantes en termes de ressources financières, d'équipement et de capacités. Il faut donc aborder les questions relatives à l'appui aux missions d'une manière holistique.

Le rapport Brahimi, de 2000, sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies examine la question sensible de l'étendue et des limites du recours à la force. À cet égard, il convient de mentionner ici que le rapport indique clairement que « la force à elle seule ne saurait engendrer la paix; elle ne peut qu'ouvrir un espace dans lequel la paix pourra être édifiée ». (*S/2000/809, par. 3*)

Puisque nous cherchons constamment à améliorer le maintien de la paix, nous devrions en même temps être prudents lorsqu'il s'agit d'imposer la paix. Le recours à la force dans les opérations de maintien de la paix ne doit, en aucune circonstance, compromettre la relation stratégique existant entre le pays hôte et la mission de maintien de la paix.

S'agissant de la notion de dissuasion crédible, le Mouvement des pays non alignés rappelle que ce concept fait déjà partie depuis un certain temps des opérations de maintien de la paix, telles que mises en œuvre par les Casques bleus lorsqu'ils opèrent conformément au Chapitre VII. Dans sa forme actuelle, le maintien de la paix est assez solide et robuste, dans la mesure autorisée par les principes fondamentaux du maintien de la paix et conformément aux volontés politiques exprimées, suivant la capacité de la force et les limites de la juridiction géographique.

Les défis inhérents au maintien de la paix sont bien connus et notre mouvement n'a cessé de réitérer quels sont les éléments principaux à examiner pour améliorer cette tâche importante des Nations Unies. Il s'agit, premièrement, de la volonté politique qui se traduit en mandats clairs, réalistes et réalisables; deuxièmement, des ressources; et troisièmement, du renforcement des capacités par le biais de la formation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste plusieurs orateurs sur ma liste pour ce débat. Je propose donc, avec l'assentiment des membres, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 45.